

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1252

16 mai 2014

SOMMAIRE

AXA Infrastructure III S.à r.l.	60080	Marmont International S.A.	60056
E.G.M. Holdings S.A.	60079	Masonite Luxembourg S.A.	60079
E.I.A. - European Investment Association S.A.	60096	Matsa S.A.	60056
Excalibur I	60057	Meridiam MC S.A.	60089
Excalibur I S.A.	60057	MMI S.A.	60054
infotectonica s.a.	60095	Molitor Luxembourg S.A.	60054
Jak CONSULTING	60084	Montauk Investments S.A.	60054
J F D S.à r.l.	60083	Monteland Holding S.à r.l.	60053
KOR Holdings Sàrl	60079	Monte Rosa Funds, SICAV-SIF	60053
Leco Architectes	60050	Monte Rosa Opportunities, SICAV-SIF ...	60055
LEIGHTON Investments GP SA	60051	MQ&S International S.A.	60053
Leipzig Anlagegesellschaft A.G.	60051	MRS S.A.	60053
LF Hotels Acquisition S.à r.l.	60091	MultiConcept Fund Management S.A. ...	60056
Limpertsberg Conseils Sàrl	60051	Multi-Projects S.A.	60054
Lithcote	60050	Murex Participations Luxembourg S.A. ..	60052
Londac No. 1 S.à r.l.	60050	Noble Offshore (Luxembourg) S.à r.l. ...	60053
Low Energy Consulting, S.à r.l.	60050	Nordea 1 SICAV	60055
Lux Global Trading & Consulting	60085	Nordea Fund of Funds, SICAV	60055
Mabelux S.à r.l.	60052	NORD/LB G-MTN S.A.	60054
Maint S.A.	60050	Organic Food & More, S.à r.l.	60092
Maint S.A.	60052	Pulsa Pictures s.à r.l.	60087
Malerfachbetrieb Clemens G.m.b.H.	60051	Servus HoldCo S.à r.l.	60096
Malloru Ventures S.A.	60052	Solimann's S.à r.l.	60096
Mangaki	60055	Starlight Productions S.A.	60051
Marint S.A.	60056	Sunset Multimedia S.A.	60055

Lithcote, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9532 Wiltz, 17, rue de l'Indépendance.

R.C.S. Luxembourg B 151.763.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014039544/10.

(140045826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Londac No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 168.146.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014039545/10.

(140045968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Low Energy Consulting, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 172.012.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014039547/9.

(140045275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Leco Architectes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8705 Useldange, 4, Spatzfeld.

R.C.S. Luxembourg B 154.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014039555/9.

(140045710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Maint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.568.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 21 mai 2013 tenue extraordinairement le 10 décembre 2013:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Mme Luisella MORESCHI, Mme Patricia OSIEKA et Mme Frédérique VIGNERON ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, 77, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2019.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour MAINT S.A.

Signature

Référence de publication: 2014039585/16.

(140045974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Leipzig Anlagegesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R.C.S. Luxembourg B 44.954.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014039557/9.
(140045238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

LEIGHTON Investments GP SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 125.000,00.
Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 166.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Leighton Investments GP S.A.
Un mandataire*

Référence de publication: 2014039556/11.
(140045219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Limpertsberg Conseils Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R.C.S. Luxembourg B 98.191.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014039562/14.
(140045791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Starlight Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 178.712.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014039576/10.
(140045824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Malerfachbetrieb Clemens G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6484 Echternach, 3, Sauergaass.
R.C.S. Luxembourg B 106.456.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014039587/10.
(140045582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Signature.

Malloru Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 101.314.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014039588/10.

(140045458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Maint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 55.568.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 11 juin 2013

Le Conseil d'Administration prend note de la volonté de l'Administrateur Patricia JUPILLE de reprendre son nom de jeune fille OSIEKA.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Pour MAINT S.A.

Signature

Référence de publication: 2014039584/13.

(140045883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Mabelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 71.760.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014039583/14.

(140045149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Murex Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 108.040.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 10 mars 2014

1) Les mandats des trois administrateurs Monsieur Maroun EDDE, Monsieur Salim EDDE et Monsieur Nabil NAHAS sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

2) Le mandat de KPMG Audit s.à.r.l. comme réviseur d'entreprises agréé est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.

Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 10 mars 2014

Le mandat de président du conseil d'administration de M. Maroun EDDE, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 30 septembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014039619/17.

(140045691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

MRS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 143.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014039616/9.

(140045642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

MQ&S International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7165 Ernster, 7A, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 153.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014039615/9.

(140045247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Monteland Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.188.150,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 114.074.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2014039614/13.

(140045670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Monte Rosa Funds, SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 137.282.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 17 mars 2014 prend note de la démission de Mme Michèle Berger avec effet au 15 mars 2014.

Référence de publication: 2014039612/11.

(140045358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Noble Offshore (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 163.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2014.

Pour Noble Offshore (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014039623/12.

(140045190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

MMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 164.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014039609/9.

(140045160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Molitor Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 76.179.

La société MARBLEDEAL Luxembourg S.à.r.l. présente aux Actionnaires sa démission de ses fonctions de commissaire aux comptes, avec effet au 18 mars 2014.

Bertrange, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014039610/10.

(140045730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Montauk Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 170.796.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société du 26 février 2014

Première résolution

Renouvellement de Monsieur Marc AUGIER en tant que Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat de Monsieur Marc AUGIER comme Président du Conseil d'Administration. Monsieur Marc Augier accepte ce mandat pendant la durée de son mandat d'Administrateur qui vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

MONTAUK INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2014039611/16.

(140045429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Multi-Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 80.816.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014039618/10.

(140045644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

NORD/LB G-MTN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 144.329.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014039633/9.

(140045486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Monte Rosa Opportunities, SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 146.227.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 17 mars 2014 prend note de la démission de Mme Michèle Berger avec effet au 15 mars 2014.

Référence de publication: 2014039613/11.

(140045350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Sunset Multimedia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg B 175.805.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014039620/10.

(140045721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Nordea Fund of Funds, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 66.248.

—
Le Bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Nordea Investment Funds S.A.

Référence de publication: 2014039624/11.

(140045475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Nordea 1 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 31.442.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Nordea Investment Funds S.A.

Référence de publication: 2014039625/11.

(140045474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Mangaki, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 133.887.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014039589/11.

(140045871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

MultiConcept Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 98.834.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. Februar 2014.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2014039582/14.

(140045879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Marint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 56.075.

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Leonardo Mocchi, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur en date du 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2014039590/13.

(140045598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Marmont International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 10.797.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARMONT INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014039591/11.

(140045397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Matsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 124.490.

Il résulte d'une lettre du 5 décembre 2013 adressée à la Société par Materis Investors S.à r.l., administrateur de catégorie 2 de la Société, que Monsieur Patrick Tanguy, né le 3 novembre 1960 à La Tronche, France, ayant son adresse professionnelle au 89, rue Taitbout, 75009, Paris, France, a été désigné en tant que représentant permanent de Materis Investors S.à r.l. au sein du conseil d'administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 17 mars 2014.

MATSA S.A.

Représentée par Olivier Legrain / Georges Nordmann

Administrateurs de catégorie 1

Référence de publication: 2014039593/16.

(140045246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

**Excalibur I S.A., Société Anonyme,
(anc. Excalibur I).**

Capital social: EUR 33.112.500,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 175.704.

IN THE YEAR TWO THOUSAND FOURTEEN, ON THE SIXTH DAY OF MARCH.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1) "Equinox Two S.C.A.", having its registered office at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B129986,

here represented by Mr Massimiliano SELIZIATO,

by virtue of a power of attorney delivered under private seal,

2) "G. & C. HOLDING SRL", having its registered office at 10, Corso G. Matteotti, I-20121 Milano, registered with the Registro delle Imprese of Milano under number 06116300960,

here represented by Mr Massimiliano SELIZIATO,

by virtue of a power of attorney delivered under private seal.

Said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it for the purposes of registration.

Such appearing parties, represented as above stated, have requested the undersigned notary to document the fact that they are together sole shareholders ("Shareholders") holding all the 33,112,500 (thirty-three million one hundred twelve thousand five hundred) shares representing the entire share capital of the limited liability company "EXCALIBUR I", with its registered office at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B175704 (the "Company"), incorporated pursuant to the deed of the undersigned notary of 6 March 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 621 of 14 March 2013. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to the deed received by the undersigned notary on 24 April 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 1467 of 20 June 2013.

Further to such declarations and statements, the Shareholders, represented as above stated, having declared being fully acknowledged of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1) Transformation of the legal form of the Company from "société à responsabilité limitée" into "société anonyme" and confirmation that the share capital is set at EUR 33,112,500 (thirty-three million one hundred twelve thousand five hundred euros), the new shares being exchanged against the old shares at the rate of one new share for one old share;

2) Amendment of the corporate purpose of the Company as follows:

English version

"The object for which the Company is established is to take participations, directly and/or indirectly, in whatever form, in Target, as well as the acquisition of any security and right, by means of participation, contribution, subscription, underwriting, option to purchase or by any other means, their management and development as well as any operation related directly or indirectly to its corporate object.

The Company may take out any loans to promote the fulfilment of its corporate object and grant any assistance, loan, advance or guarantee to Target.

In addition, the Company can carry out any financial, business, real estate or security transaction, related directly or indirectly to its object or likely to ease its fulfilment."

French Version

"La Société a pour objet la prise de participations, de manière directe et/ou indirecte, sous quelque forme que ce soit, dans la Cible, ainsi que l'acquisition de tout titre ou droit, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option d'achat ou par tout autre moyen, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, et toute opération liée directement ou indirectement à son objet social.

La Société peut contracter des emprunts pour promouvoir la réalisation de son objet social et accorder toute aide, prêt, avance ou garantie à la Cible.

En outre, la Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières, immobilières ou mobilières liées directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation."

3) Change of corporate name of the Company from "EXCALIBUR I S.à.r.l." into "EXCALIBUR I S.A.";

- 4) Full restatement of the By-Laws of the Company;
 - 5) Resignation of all members of the board of managers of the Company with effect as from the date of the present General Meeting and discharge for the execution of their mandate;
 - 6) Appointment of the Board of Directors and;
 - 7) Appointment of the statutory auditor;
- have requested the undersigned notary to document the following resolutions adopted by unanimous vote:

First resolution

The shareholders decide to transform the legal form of the Company from “société à responsabilité limitée” into “société anonyme” pursuant to the stipulations of article 3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and confirm the share capital set at EUR 33,112,500 (thirty-three million one hundred twelve thousand five hundred euros),

Pursuant to the adoption by the Company of the legal form of a “société anonyme”, the new shares are exchanged against the old shares at the rate of one new share for one old share.

In conformity with the requirements of articles 26-1 and 32-1(5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, a report related to the transformation of the Company into a “société anonyme” has been established on 19 February 2014 by A3T S.A., “réviseur d’entreprises agréé”, with its registered office at 44, bvd G-D. Charlotte, L-1330 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B158687, which report shall remain attached to the present deed for the purposes of registration.

Said report concludes in French as follows:

Conclusion

«Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n’a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de la Société ne correspond pas au moins à la valeur nette comptable de la Société soit EUR 34.188.338,57. Le capital social de la Société est de EUR 33.112.500,- représenté par 33.112.500 parts sociales d’une valeur nominale de EUR 1,- chacune, ce qui est au-dessus du capital minimum légal pour une société anonyme.»

The Shareholders declare and confirm that there has been no important changes occurred since establishment of the social accounts as well as of the said report.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend corporate object of the Company in order to give it the following wording:

“The object for which the Company is established is to take participations, directly and/or indirectly, in whatever form, in Target, as well as the acquisition of any security and right, by means of participation, contribution, subscription, underwriting, option to purchase or by any other means, their management and development as well as any operation related directly or indirectly to its corporate object.

The Company may take out any loans to promote the fulfillment of its corporate object and grant any assistance, loan, advance or guarantee to Target.

In addition, the Company can carry out any financial, business, real estate or security transaction, related directly or indirectly to its object or likely to ease its fulfillment.”.

Third resolution

The Shareholders decide to change the name of the Company from «EXCALIBUR I» into «EXCALIBUR I S.A.».

Fourth resolution

Pursuant to the resolutions adopted here above, the Shareholders decide to proceed with the full restatement of the by-laws of the Company, which shall henceforth be worded in English and French languages, being understood that in case of divergences between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Consequently the fully restated by-laws shall read as follows:

“Title I. - Legal form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. A “société anonyme” (joint stock company) is hereby created under the name of “EXCALIBUR I S.A.” (hereinafter, the “Company”).

In these Articles of Association, the following words and terms have the meaning set forth below:

- “Assignment Scenario”: means the scenario in which, as a result of the assignment in kind of the Target shares to Bidco shareholders, pursuant to the Bidco Shareholders Agreement, the Company will own a direct stake in Target;
- “Bidco” means S&E KAPITAL GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung - GmbH) incorporated under the laws of Germany, with registered office in Bergkamen (Germany) and registration number with the commercial register of the Local Court of Munich HRB 203183;

- “Bidco Contributions”: means, collectively, all equity and debt contributions of any kind made by the Company in favor of Bidco;
 - “Bidco Exit Procedure”: means an exit procedure through the sale of Bidco securities or Target shares, or through an initial public offering of the Target shares or Bidco shares, in accordance with the relevant terms and conditions provided in the Bidco Shareholders Agreement;
 - “Bidco Shareholders Agreement”: means the investment and shareholders agreement relating to Bidco entered into by the Company and Steilmann Boecker Fashion Point GmbH & Co. KG on March 20-21, 2013;
 - “Equinox”: means Equinox S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, Place du Théâtre, Luxembourg, registration number with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés B 77581;
 - “Equinox Transferee”: means any entity directly or indirectly controlled by Equinox or a company or an investment fund managed by Equinox (in its capacity as manager, general partner, SGR or any similar form);
 - “Equinox Two” means EQUINOX TWO S.C.A., a société en commandite par actions incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, Place du Théâtre, Luxembourg, registration number with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés B 129986;
 - “Exercise Notice”: has the meaning provided for in Article 8;
 - “Extraordinary Matters”: has the meaning provided for in Article 15;
 - “Fair Market Value”: the Company’s fair market value, which shall be equal to the aggregate of the Bidco Shares Value and the Bidco Notes Value (as defined below), minus the Company’s Net Financial Position as of a Reference Date (again, as defined below), to be attested by the Company’s external auditor appointed pursuant to Article 21; provided that:
 - the “Bidco Shares Value” shall be the value of the Bidco Shares (i.e. the A shares, the B shares and the A1 shares, issued by Bidco) held by the Company on the Approval Date (as defined below), to be determined as the Target Shares Value (as defined below) minus Bidco’s Net Financial Position as of a Reference Date; it being understood that the positive result, if any, shall be allocated to the Bidco Shares held by the Company based on the waterfall claims provided in Bidco’s by-laws;
 - the “Bidco Notes Value” shall be the value of the Bidco Notes (i.e. the Euro 15,000,000 notes issued by Bidco and subscribed to by the Company on April 24, 2013) held by the Company on the Approval Date;
 - the “Approval Date” shall be the date on which the general meeting of shareholders of the Company will approve a share capital increase of the Company;
 - a “Reference Date” shall be any reference date falling no more than 3 (three) months before the Approval Date;
 - the “Target Shares Value” shall be the value of the ordinary shares of Target held by Bidco on the Approval Date, being
 - (i) in the event of a share capital increase for an overall amount (including nominal value and share premium) lower than or equal to Euro 12,500,000.00 (twelve million five hundred thousand/00), the average between:
 - (1) the difference between (1) 4.1 (four point one) times the Target’s EBITDA for the twelve months ending on a Reference Date; and (2) the average of the Target’s quarterly Net Financial Position over the twelve months ending on the same Reference Date; and
 - (2) the Target’s average quoted share price and volume (as reported by Bloomberg) for the three months preceding the Approval Date (to the extent the Target will still be listed as of the Approval Date);
 - (ii) in the event of a share capital increase for an overall amount (including nominal value and share premium) higher than Euro 12,500,000.00 (twelve million five hundred thousand/00), the value determined in a Fairness Opinion to be issued by an Investment Bank (both as defined below);
 - “Fairness Opinion”, for the purposes of the definition of “Target Shares Value” only, shall be a fairness opinion providing the fair market value of Target, to be determined applying all of the following appraisal methods (to the extent possible) and taking into account the results thereof to the extent appropriate in accordance with the best international practices:
 - (i) multiple Enterprise Value/EBITDA, provided that, in a Nonlisted Scenario, the Investment Bank shall also determine the liquidity discount to be applied to the multiple;
 - (ii) Discounted Cash Flow based on the net assets and economic figures to be set forth in a business plan for the Target relating to at least three fiscal years (i.e. the fiscal year including the Reference Date and at least the subsequent two fiscal years) provided that, (1) lacking any such business plan, the Investment Company shall rely on a business plan prepared by the analysts covering the Target Shares; and (2) in a Nonlisted Scenario, the Parties shall request, or procure that the Company requests, that the management of Target prepares an ad hoc business plan; and
 - (iii) the Target’s average quoted share price and volume (as reported by Bloomberg) for the three months preceding the Reference Date;
- provided that, in the event of a range of values (rather than a single value), the average of such values shall be considered;
- “EBITDA”: shall be equal to:
- Net Sales
- + (plus) operating income

- (minus) cost of materials
- (minus) personnel expenses
- (minus) other operating expenses (which shall include (i) accruals for bad debt provisions and risks' fund; (ii) lease payment and building expenditure; (iii) advertising; (iv) freight and transport costs; (v) technical equipment; (vi) consultancy fee; (vii) administrative expenses; (viii) external cleaning costs; (ix) consumables; (x) office expenditure; (xi) incidental costs of monetary transaction; (xii) losses from asset disposal; (xiii) miscellaneous);

“Investment Bank”: shall be an investment bank to be chosen by Equinox Two - by way of a written notice addressed to G&C - among three investment banks of international repute and primary standing that G&C shall select and notify in writing to Equinox;

“Net Financial Position”: shall be equal to:

- + (plus) ALR customers' loyalty cards
- + (plus) Pension Provision
- + (plus) Personnel related Provision
- + (plus) bond (or notes)
- + (plus) banks' debt
- + (plus) Financial Leasing (as for IAS 17)
- + (plus) shareholders' loan
- + (plus) Factoring (with the exception of non-recourse factoring as stated by IFRS)
- + (plus) Suppliers overdue more than 120 days
- + (plus) other financial debts
- + (plus) Fair value derivatives
- + (plus) Financial debt vs. controlling, controlled or affiliated companies
- + (plus) Accrued costs (referring to financial interest vs. banks or leasing companies)
- + (plus) Minority (only amount of any obligations to purchase interests held by minority shareholders)
- + (plus) Stock option plan (only amount accrued in the annual balance sheet according to IFRS)
- + (plus) Dividend approved by shareholders' meeting and not yet paid
- + (plus) Capex approved by management/supervisory boards and not yet expensed and not covered by free cash flow of the Target Group (as pre budget)
- (minus) Financial receivable vs. controlling, controlled or affiliated companies
- (minus) Other financial receivable
- (minus) Shares, bonds or other investments recorded in Current Assets
- (minus) Cash and cash equivalents (including also cash in tilt)
- (minus) Fair value derivatives
- (minus) Other availabilities
- (minus) Accrued Income (financials);
- “Fairness Opinion”: has the meaning provided for in Article 7;
- “First Exit Period”: has the meaning provided for in Article 10;
- “G&C” means G. & C. HOLDING S.r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Italy, with registered office at 10, Corso Matteotti, Milan (Italy), registration number with the Company Register of Milan 06116300960;
- “G&C Contributions”: means, collectively, all equity and debt contributions provided by G&C in favor of the Company;
- “Gross Return”: has the meaning provided for in Article 10;
- “ICC Rules” has the meaning provided for in Article 24;
- “IPO”: has the meaning provided for in Article 11;
- “Listed Scenario”: means the scenario under which the Target shares are still listed on a regulated market at the time a Bidco Exit Procedure is started;
- “Lock-up Period” has the meaning provided for in Article 6;
- “Non-listed Scenario”: means the scenario under which the Target shares are no more listed on a regulated market at the time a Bidco Exit Procedure will be started;
- “Offer” has the meaning provided for in Article 9;
- “Offeror” has the meaning provided for in Article 9;
- “Ordinary Majority” has the meaning provided for in Article 15;
- “Qualified Majority” has the meaning provided for in Article 15;

- “Related Parties” has the meaning provided for in the International Accounting Standards (IAS) no. 24, concerning “Related parties disclosures”, as amended from time to time;
- “Second Exit Period” has the meaning provided for in Article 10;
- “Shareholders Agreement”: means the shareholders’ agreement entered into by, inter alia, G&C and Equinox Two, in their capacity as shareholders of the Company;
- “Stake”: means any interest held in an entity, including, but not limited to, shares, notes and other equity or debt securities of any kind, loans and any ancillary rights thereto;
- “Tag-along Right”: has the meaning provided for in Article 8;
- “Target”: means ADLER MODEMÄRKTE AG, a stock corporation (Aktiengesellschaft - AG) incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Industriestraße Ost 1-7, Haibach (Germany) and registration number with the commercial register at the Local Court of Aschaffenburg HRB 11581;
- “Third Exit Period” has the meaning provided for in Article 10;
- “Transferee” has the meaning provided for in Article 8;
- “Transfer Notice” has the meaning provided for in Article 8;
- “Transferred Shares” has the meaning provided for in Article 8.

Art. 2. The registered office will be located in Luxembourg. It can be transferred in any other place in the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a decision of the sole shareholder or the General Meeting of the Shareholders, as the case may be. The Company may have other offices and branches (whether they are permanent places of business or not) both in Luxembourg or abroad.

Art. 3. The object for which the Company is established is to take participations, directly and/or indirectly, in whatever form, in Target, as well as the acquisition of any security and right, by means of participation, contribution, subscription, underwriting, option to purchase or by any other means, their management and development as well as any operation related directly or indirectly to its corporate object.

The Company may take out any loans to promote the fulfillment of its corporate object and grant any assistance, loan, advance or guarantee to Target.

In addition, the Company can carry out any financial, business, real estate or security transaction, related directly or indirectly to its object or likely to ease its fulfillment.

Art. 4. The Company is incorporated for an unlimited period.

It may be dissolved by decision of the General Meeting of the Shareholders.

Title II. - Capital - Shares

Art. 5. The corporate capital is fixed at EUR 33,112,500.00 (thirtythree million one hundred and twelve thousand five hundred Euros), represented by 33,112,500 (thirty-three million one hundred and twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each, all fully subscribed and paid up.

The shares of the Company are only issued in registered form.

Art. 6. If there is more than one shareholder, and except as otherwise provided in Articles 7 and 9, the shares of the Company may not be transferred in the period until the date of completion of a Bidco Exit Procedure (the “Lock-up Period”). Following the Lock-up Period, the shares are transferable among shareholders, subject to the provisions of Articles 7 to 11 below.

The Company may acquire its own shares provided that it has freely distributable reserves for that purpose.

The acquisition and the disposition by the Company of its own shares shall be achieved through a resolution voted by the General Meeting of the Shareholders and with such conditions as such General Meeting of the Shareholders may decide, with the majorities provided for in Article 17, as applicable in relation to the object of the resolution, and in accordance with the provisions of the law of August 10, 1915, On commercial companies, as amended.

Art. 7. Anything to the contrary notwithstanding as set forth in Article 6 preceding, following February 28, 2019, the Company shares held by Equinox Two, or part thereof, may be freely transferred to an Equinox Transferee subject to the following terms and conditions:

- (i) the Equinox Transferee adheres in writing to the and agrees to be bound by the terms of the Shareholders Agreement;
- (ii) G&C shall select and notify to Equinox Two in writing the name of three (3) investment banks or advisory companies of international repute and primary standing;
- (iii) Equinox Two shall, in turn, select one of the three investment banks or advisory companies notified by G&C, to which the Equinox Two and G&C shall give a joint mandate for the issue of a fairness opinion regarding the price settled for the transfer of the Company shares to the Equinox Transferee (the “Fairness Opinion”);

(iv) the transfer of the Company shares to the Equinox Transferee shall be conditional upon the obtainment of a Fairness Opinion concluding, alternatively (1) that the transfer price is fair; or (2) that the transfer price is included in a range of values attested as fair.

The provisions of this Article 7 shall apply, mutatis mutandis, to any transfer of Bidco shares and Target shares to an Equinox Transferee, with the exception of any transfer (i) in the context of an Assignment Scenario; and (ii) in the context of an IPO, as defined in Article 11 below.

Art. 8. In the event that, following the Lock-up Period, Equinox Two intends to transfer to one or more parties, including any Equinox Transferee (any such party, the "Transferee"), all or part of its Company shares, it shall notify its intention in writing (the "Transfer Notice") to G&C.

The Transfer Notice shall specify:

(i) the number of Company shares being transferred and the percentage of the share capital of the Company that they represent (the "Transferred Shares");

(ii) the transfer price and all the other material terms and conditions of the transfer, including the name of the Transferee.

Subject to the terms and conditions of this Article 8, G&C shall be entitled to sell to the Transferee - and Equinox Two shall have the obligation to ensure that the Transferee purchases:

(i) all of the Company shares owned by G&C, in the event that, as a result of the transfer envisaged in the Transfer Notice, the Company shares held by Equinox Two are due to represent less than 50% of the Company's share capital;

(ii) a percentage of the Company shares owned by G&C equal to the percentage of the Company shares owned by Equinox Two which are Transferred Shares pursuant to the Transfer Notice, in the event that, as a result of the transfer envisaged in the Transfer Notice, the Company shares held by Equinox Two are due to represent 50% or more of the Company's share capital

(hereinafter, the "Tag-along Right").

G&C shall be entitled to exercise the Tag-along Right by notifying Equinox Two in writing (the "Exercise Notice"), within ten (10) Business Days from the date of receipt of the Transfer Notice.

In the event that the Tag-along Right is exercised, the transfer of the relevant Company shares owned by G&C to the Transferee shall take place at the same price per Company share and on the same terms and conditions provided for the transfer of the Transferred Shares.

Should Equinox Two fail to comply with any of its obligations provided under this Article 8, then the following provisions shall apply:

(i) G&C shall be entitled to request that Equinox Two purchases the Company shares held by G&C that G&C would have been entitled to sell pursuant to this Article 8 and, if so requested, Equinox Two shall purchase from G&C the relevant Company shares;

(ii) the Transfer of the relevant Company shares owned by G&C to Equinox Two shall take place on the same terms and conditions provided for the transfer of the Transferred Shares, provided, however, that the price mentioned in the preceding paragraph (i.e. the price due for the Transferred Shares) shall be increased by 10% (ten per cent).

Art. 9. Anything to the contrary notwithstanding as set forth in Article 6 preceding, in the event that, at any time during the Lock-up Period or thereafter, Equinox Two receives from a third party, other than a Related Party (the "Offeror"), and intends to accept an offer for the purchase the entire share capital of the Company (the "Offer"), the following provisions shall apply.

Equinox Two shall be entitled to sell all of its Company shares and to cause G&C to sell all of its Company shares to the Offeror, subject to all of the following conditions being met:

(i) the Offer shall provide for an all cash consideration, to be entirely paid to the Equinox Two and G&C at the same time that the Company shares are transferred to the Offeror;

(ii) the Offer price shall allow G&C to obtain a minimum gross return which, including any proceeds received by G&C, in connection with the Stake held in the Company, at any time prior to completion of the transfer to the Offeror, equals two (2) times the aggregate amount of the G&C Contributions.

A Transfer Notice shall be sent to G&C and shall include:

(i) the transfer price and all the other material terms and conditions of the transfer, including the name of the Transferee;

(ii) Equinox Two's confirmation that the Offer has the requirements provided in this Article 9 and that the Transferee is not a Related Party of Equinox Two; and

(iii) the intention of Equinox Two to sell, along with its Company shares, all of G&C's Company shares.

Upon receipt of a Transfer Notice in compliance with this Article 9 in respect of an Offer provided with the requirements herein set forth, G&C shall transfer all of its Company shares to the Offeror at the same price per Company share and on the same terms and conditions provided for the transfer of the Company shares held by Equinox Two.

Should G&C fail to comply with any of its obligations provided under this Article 9, then the following provisions shall apply:

- (i) Equinox Two shall be entitled to request that G&C purchases all Company shares held by Equinox Two and, if so requested, G&C shall purchase from Equinox the relevant Company shares;
- (ii) the transfer of the Company shares owned by Equinox Two to G&C shall take place on the same terms and conditions set forth in the Offer and the Transfer Notice, provided, however, that the Offer price shall be increased by 10% (ten per cent).

Art. 10. In the event of a Bidco Exit Procedure in a Listed Scenario the following provisions shall apply.

For the period up to September 30, 2017, included (the "First Exit Period") no action, resolution or determination relating to a Bidco Exit Procedure shall be taken by the Company unless collegially approved by the Board of Directors with:

- (i) the Ordinary Majority if, as a result of the Bidco Exit Procedure, the Company would obtain a gross return which, including any proceeds received by the Company, in connection with the Stake held by the Company in Bidco and Target at any time prior to completion of the Bidco Exit Procedure (the "Gross Return"), will be equal to or greater than two (2) times the aggregate amount of the Bidco Contributions; or
- (ii) the Qualified Majority if, as a result of the Bidco Exit Procedure, the Company would obtain a Gross Return below the threshold amount mentioned under paragraph (i) preceding.

From October 1, 2017 to February 28, 2019, both included (the "Second Exit Period") no action, resolution or determination relating to a Bidco Exit Procedure shall be taken by the Company unless collegially approved by the Board of Directors with:

- (a) the Ordinary Majority if, as a result of the Bidco Exit Procedure, the Company would obtain a Gross Return equal to or greater than one point seventy-eight (1.78) times the aggregate amount of the Bidco Contributions; or
- (b) the Qualified Majority if, as a result of the Bidco Exit Procedure, the Company would obtain a Gross Return below the threshold amount mentioned under paragraph (a) preceding.

Following February 28, 2019 (the "Third Exit Period") any action, resolution or determination to be taken by the Company in relation to a Bidco Exit Procedure shall be collegially approved by the Board of Directors with the Ordinary Majority, provided, however, that the Bidco Exit Procedure shall be carried out at the best market conditions available at the relevant time.

Art. 11. In the event of a Bidco Exit Procedure in a Non-listed Scenario the following provisions shall apply.

In the event of a Bidco Exit Procedure through a competitive bid for the sale of the entire share capital of Bidco or Target, as the case may be, the provisions under Article 10 preceding shall apply.

In the event of a Bidco Exit Procedure through an initial public offering of Bidco or Target ("IPO") to be completed in the First Exit Period or Second Exit Period, no action, resolution or determination regarding the completion of the IPO shall be taken by the Company unless collegially approved by the Board of Directors with:

- (i) the Ordinary Majority if, based on the bookbuilding, the listing price of Bidco or Target, as the case may be, would allow the Company to obtain, as a result of the IPO, a Gross Return equal to or greater than one point seventy-eight (1.78) times the aggregate amount of the Bidco Contributions; or
- (ii) the Qualified Majority if, based on the bookbuilding, the listing price would not allow the Company to obtain, as a result of the IPO, a Gross Return equal to or greater than the threshold amount mentioned under paragraph (i) preceding;

In the event of a Bidco Exit Procedure through an IPO to be completed in the Third Exit Period, no action, resolution or determination regarding the completion of the IPO shall be taken by the Company unless collegially approved by the Board of Directors with the Ordinary Majority.

Art. 12. Before February 28, 2019, no Bidco Exit Procedure pursuant to Articles 10 and 11 preceding (other than through an IPO) involving a Transfer of Bidco shares or Target shares to an Equinox Transferee (other than in the context of an Assignment Scenario) shall be performed unless with the prior written consent by G&C.

After February 28, 2019, should the Bidco Exit Procedure pursuant to Articles 10 and 11 preceding (other than through an IPO) involve a transfer of Bidco shares or Target Shares to an Equinox Transferee (other than in the context of an Assignment Scenario), Article 7 shall also apply.

Title III. - Management

Art. 13. The Company is managed by a Board of Directors composed of 3 (three) members, who may be shareholders or not. The mandate of the Directors is exercised without charge.

The Directors are appointed by the sole shareholder or, where applicable, by the General Meeting of the Shareholders: in the latter case, the Directors will be appointed among the candidates proposed by Equinox Two and G&C, whereby Equinox Two will be entitled to propose 2 (two) candidates and G&C will be entitled to propose 1 (one) candidate. The Directors may be revoked at any time and without any compensation.

The Company is validly bound in any circumstances towards third parties by the joint signature of any two Directors and, as far as the ordinary course of business of the Company is concerned, by the signature of the Managing Director, without prejudice to any special power of attorney.

The Board of Directors is appointed for a three year term of office and its members may be re-elected.

In the event of a vacancy, for any reason, of any member of the Board of Directors, the General Meeting of the Shareholders will appoint the new member of the Board of Directors; the candidate as a new member of the Board of Directors shall be proposed by the shareholder who proposed the member to be replaced. In case of vacancy of the office of a Director appointed by the General Meeting of the Shareholders, the remaining Directors may not fill the vacancy on a provisional basis and only the General Meeting of the Shareholders shall make the appointment.

The Board of Directors is vested with the broadest powers to manage the Company. All powers not expressly reserved, under mandatory provisions of applicable law or pursuant to these articles of association, to the General Meeting of the Shareholders, fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may entrust the ordinary course of business of the Company to one of its members, to be appointed as the Managing Director (administrateur délégué), with the exception of the Collegial Matters, as defined in Article 14, and of the matters referred to in Article 14, paragraph (d), letters (i) and (ii). In such a case, the Board of Directors will determine the powers and the remuneration, if any, of the Managing Director. For some specific matters, and with the exception of the Collegial Matters and of the matters referred to in Article 14, paragraph (d), letters (i) and (ii), the Board of Managers may delegate special and limited powers to one or several duly authorized representatives, whether they are members of the Board of Directors or not.

The Board of Directors elects a President among its members. In case of absence or impediment of the President, he will be replaced by the Director that is designated to this effect by the other present Directors. In the event of a tied vote in the Board of Directors, the President will not have a casting vote.

Art. 14. Without prejudice to the exclusive competence of the General Meeting of the Shareholders, as provided under mandatory provisions of law, no action, resolution or determination (including proposals to be submitted to the General Meeting of the Shareholders under applicable law) relating to the matters hereafter specified (collectively, the «Collegial Matters») shall be taken by the Company unless collegially approved by the Board of Managers with the Ordinary Majority, as defined in Article 15, sixth paragraph, or the Qualified Majority, as defined in Article 15, seventh paragraph, as applicable (and the Collegial Matters will not be delegated to the Managing Director of the Company nor to any other corporate body of the Company):

(a) any issues relating to the management of the Company's shareholding in Bidco (or the Company's direct shareholding in Target, if applicable) including the granting of proxies and voting instructions for the Company's attendance and voting at the general shareholders' meetings of Bidco and, if applicable, Target;

(b) the exercise (and waiver) of any rights and faculties arising from the Bidco Shareholders Agreement;

(c) any decision concerning the amendment (including the withdrawal, extension and termination) of the Bidco Shareholders' Agreement;

(d) any amendments to the articles of association regarding the Company's share capital, including mergers and demergers, other than (i) those providing for a subscription price (inclusive of par value and premium) equal to or higher than the Company's Fair Market Value; (ii) those required to cover losses under mandatory provisions of applicable law, up to the necessary amount to reinstate the Company's preexisting share capital;

(e) the purchase of treasury shares and distribution of dividends, profits and reserves;

(f) any request, renewal, extension or opening of credit facilities and the assumption, amendment and repayment of financings and indebtedness in any form as well as any transactions in derivatives, foreign exchange and currencies;

(g) the transfer at any title of stakes and interests, option rights, convertible notes and other securities and the transfer of the entire going concern or a material part thereof;

(h) investments in any forms (including the purchase, at any title, of stakes - including minority stakes - going concern, real estate assets);

(i) the appointment of a Managing Director (administrateur délégué);

(j) any resolution by the Company to start, or respond in, judicial proceedings;

(k) the entering into any agreements outside the Company's core business;

(l) the approval and amendment of budgets and business plans;

(m) the approval of the annual draft financial statements and of any proposal to cover losses and/or distribute profits and reserves;

(n) any Related Parties' transactions;

(o) any resolutions regarding the exercise of options in respect of special tax regimes, as applicable from time to time, and any resolutions, outside the ordinary course of business, which may be relevant in terms of corporate taxation regime and the implementation thereof (e.g., the election of optional taxation regimes like those concerning tax transparency or consolidation; the resolution to request a tax ruling on certain cases, etc.); and

(p) the adoption, within the general shareholders' meetings of Bidco or Bidco's advisory board, of any of the resolutions on the above items regarding Bidco or Target.

Art. 15. The Board of Directors meets upon convening from the President, whenever the interest requires it for the Company and, in any case, at least four times per year.

It must meet whenever two Directors require so.

The meetings of the Board of Directors will take place in Luxembourg, at the venue, date and time indicated in the call notice.

The Board of Directors can validly meet and deliberate, without prior notice, at any time all the Directors are present or represented and agree to resolve on the items of the agenda.

Any Directors may act at any meeting of the Board of Directors by giving one written proxy to any other Director, by cable, telegram, telex, facsimile or other electronic transmission.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least 50% of its members are present or represented and express a favorable vote (the "Ordinary Majority").

Without prejudice to the exclusive competence of the General Meeting of the Shareholders, as provided under mandatory provisions of law, no action, resolution or determination (including proposals to be submitted to the General Meeting of the Shareholders under applicable law) relating to the Collegial Matters hereafter specified (collectively, the "Extraordinary Matters") shall be taken by the Company (nor any resolution by the Board of Directors shall be validly taken) unless approved by the Board of Directors with the attendance (in person or represented) and the favorable vote of all the three Directors (the "Qualified Majority"):

(a) any decision concerning the amendment (including the withdrawal, extension and termination) of the Bidco Shareholders' Agreement;

(b) any amendments to the articles of association regarding the Company's share capital, including mergers and demergers, other than (i) those providing for a subscription price (inclusive of par value and premium) equal to or higher than the Company's Fair Market Value; (ii) those required to cover losses under mandatory provisions of applicable law, up to the necessary amount to reinstate the Company's preexisting share capital;

(c) the purchase of treasury shares and distribution of dividends, profits and reserves;

(d) any request, renewal, extension or opening of credit facilities and the assumption, amendment and repayment of financings and indebtedness in any form as well as any transactions in derivatives, foreign exchange and currencies;

(e) except as otherwise provided in Articles 7, 10, 11 and 12, the transfer at any title of stakes and interests, option rights, convertible notes and other securities and the transfer of the entire going concern or a material part thereof;

(f) investments in any forms (including the purchase, at any title, of stakes - including minority stakes - going concern, real estate assets);

(g) except as otherwise provided in Articles 7, 10, 11 and 12, any Related Parties' transactions; and

(h) any resolutions regarding the exercise of options in respect of special tax regimes, as applicable from time to time, and any resolutions, outside the ordinary course of business, which may be relevant in terms of corporate taxation regime and the implementation thereof (e.g., the election of optional taxation regimes like those concerning tax transparency or consolidation; the resolution to request a tax ruling on certain cases, etc.).

Art. 16. Any member of the Board of Directors taking part to the proceedings of a meeting through a system of communication (among which the call or video conference) whereby all other members of the Board being present (in person, with a proxy or through any other way of communication) are in a position to hear the other members and to be heard by them at any time, shall be included in the count for the quorum and shall have the right to vote on all the items on the agenda.

A resolution in writing signed by all the Directors is regular and valid in the same way as if it had been adopted at a duly called and held meeting of the Board of Directors. Such a decision can be documented by one or more separate written documents having the same content, each one signed by one or more Directors.

Title IV. - Decisions of the shareholders

Art. 17. The General Meetings of the Shareholders are held at the registered offices of the Company or in any other place indicated in the call notice made by the Board of Directors.

The agenda of the General Meetings of the Shareholders is set by the Board of Directors and must be indicated in the call notice.

The General Meeting of the Shareholders designates its chairman, who can be the President of the Board of Directors, any Director or a person chosen by the meeting. The chairman of the meeting designates a secretary, who can be a shareholder or not, who is responsible for drafting the minutes of the meeting.

The General Meeting of the Shareholders designates a scrutineer, who may be a shareholder or not.

The General Meetings of the Shareholders can validly meet and deliberate, without prior notice, at any time all the Shareholders are present or represented and agree to resolve on the items of the agenda.

Resolutions voted at any General Meetings of the Shareholders are validly taken only if they are adopted by the shareholders representing more than half of the corporate capital, at any meeting, unless the law requires a higher majority and except for what is stated in the following paragraphs.

The resolutions of the General Meetings of the Shareholders concerning:

(a) the nationality of the Company;

(b) the increase of the commitments of its shareholders; and

(c) any amendments to the articles of association regarding the Company's share capital, including mergers and demergers, other than (i) those providing for a subscription price (inclusive of par value and premium) equal to or higher than the Company's Fair Market Value; (ii) those required to cover losses under mandatory provisions of applicable law, up to the necessary amount to reinstate the Company's preexisting share capital;

will be approved, at any meeting, with the favorable vote of the shareholders representing the entire share capital of the Company.

The resolutions concerning any Extraordinary Matters (as defined in Article 15 preceding) - other than those, regarding the Company's share capital, mentioned under letter (c) preceding - which shall be submitted to approval by a General Meeting of the Shareholders under applicable law will be validly approved, at any meeting, with the favorable vote of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

Title V. - Financial years - Balance sheets - Distributions - Monitoring

Art. 18. The financial year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 19. Each year, the accounts shall be closed on the thirty-first of December, and the Board of Directors shall draw up the balance sheet and the profit and loss account. The Board of Directors shall present the balance sheet and the profit and loss account at the Ordinary General Meeting of the Shareholders that shall take place on the last Tuesday of June of each year at 4 p.m., at the registered offices of the Company.

The positive surplus of the loss and profit account, after writing-off the fees, social charges, amortizations and the provisions, constitutes the net profit of the Company.

Each year, five per cent of the net yearly profit is transferred to the statutory reserve until such reserve amounts to one tenth of the subscribed capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one-tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole shareholder or distributed among the shareholders if there is more than one. However, the sole shareholder or, as the case may be, the General Meeting of the Shareholders may decide that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve. In all cases, the distribution of the profit, or the decision to carry it forward or to transfer it to an extraordinary reserve, must be resolved by the General Meeting of the Shareholders with the majority required by Article 17, last paragraph.

Art. 20. The operations of the Company are supervised by one statutory auditor (commissaire aux comptes) to be appointed by the General Meeting of the Shareholders. The General Meeting of the Shareholders will fix the remuneration and the term of office of the statutory auditor, which shall not exceed three years. The statutory auditor may be revoked at any time by the General Meeting of the Shareholders and may be re-elected.

Art. 21. The operations of the Company must be audited by a firm of independent certified public accountants of international repute and primary standing.

The auditor shall be appointed by decision of the sole shareholder or the General Meeting of the Shareholders, as the case might be, who shall also determine the duration of its mandate. The auditor shall remain in office until its successor is elected. The auditor shall be re-eligible at the end of its mandate and may be removed with or without cause pursuant to a decision adopted by the sole shareholder or the General Meeting of the Shareholders, as the case might be.

Title VI. - Dissolution

Art. 22. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidator (s) appointed by the sole shareholders or by the General Meeting of the Shareholders. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole shareholders or, as the case may be, distributed to the shareholders proportionally to the shares of the Company they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 23. For all matters not provided for in the present Articles of Association, the parties shall apply the provisions of the law of August 10, 1915, On commercial companies, as amended.

Art. 24. Any disputes that may arise between:

- the Company and its shareholders;
- the shareholders, the Company and the Board of Managers;

- the managers;
- the shareholders,

on issues related to the internal affairs of the Company and to the holding of the Company's shares, except for the issues that cannot be submitted to arbitration according to the law, shall be settled, finally and exclusively, by arbitration before three arbitrators to be appointed in accordance with the Rules of Arbitration of the International Chamber of Commerce (the "ICC Rules").

The arbitration shall be held in Luxembourg, shall be governed by the ICC Rules and shall apply the substantive law (not the conflicts) of the Grand Duchy of Luxembourg.

All proceedings, including submissions, awards, pleadings and briefs, shall be in English.

Any award of the arbitral tribunal shall state the reasons upon which it was based, shall be rendered in writing and shall be final and binding on the parties to the dispute and not subject to appeal.

The costs of arbitration shall be borne by the parties to the dispute as the arbitral tribunal may award.

Judgment upon any award rendered by the arbitral tribunal may be entered in any court of competent jurisdiction, or application may be made to such court for a judicial acceptance of the award and an order of enforcement, as the law of such jurisdiction may require or allow.

Anything to the contrary notwithstanding as set forth in the previous paragraphs of this Article 24, the parties will have the right to initiate court proceedings before any court of competent jurisdiction, in lieu of arbitration proceedings, to obtain provisional measures or injunctions."

Fifth resolution

The Shareholders acknowledge the resignation of the members of the board of managers with effect as of the present shareholders meeting and give them full and entire discharge for the execution of their mandate till the present day.

Sixth resolution

The Shareholders decide to appoint the following as directors of the Company for the period ending at the annual ordinary shareholders meeting to be convened in order to state on the accounts as of 31 December 2016:

- Mr Francesco PELLONE, director of the Company, born on 8 March 1960 in Napoli (Italy), residing professionally at 10, Corso G. Matteotti, 20121 Milano, Italy;

- Mr Federico FRANZINA, private employee, born on 1 April 1961 in Padova (Italy), residing professionally at 5, Place du Théâtre L-2613 Luxembourg;

- Mr Massimiliano SELIZIATO, private employee, born on 6 January 1982 in Mirano (Italy), residing professionally at 5, Place du Théâtre L-2613 Luxembourg.

Seventh resolution

The Shareholders decide to confirm the company ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., having its registered office at 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, Luxembourg, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg B 88019, as statutory auditor for the period ending at the annual ordinary shareholders meeting to be convened in order to state on the accounts as of 31 December 2014.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 4,800.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing Parties, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE SIX MARS.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1) «Equinox Two S.C.A.», ayant son siège social au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B129986, représentée par Monsieur Massimiliano SELIZIATO, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé,

2) «G. & C. HOLDING SRL», ayant son siège social au 10, Corso G. Matteotti, I-20121 Milan, inscrite auprès de Registro delle Imprese de Milano sous le numéro 06116300960,

ici représentée par Monsieur Massimiliano SELIZIATO,
en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Les prédites procurations, signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter le fait qu'elles sont les seuls et uniques associés («Associés») détenant ensemble l'intégralité des 33.112.500 (trente-trois millions cent douze mille cinq cents) parts sociales représentatives du capital social de la société à responsabilité «EXCALIBUR I», ayant son siège social au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B175704 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 621 du 14 mars 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 24 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1467 du 20 juin 2013.

Ces constatations et déclarations faites, les Associés, représentés tel que mentionné auparavant, ayant reconnu être pleinement informés des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transformation de la forme juridique de la Société de société à responsabilité limitée en société anonyme et confirmation du capital social s'élevant à EUR 33.112.500, les actions nouvelles étant échangées contre les parts sociales anciennes à raison d'une action pour une part sociale ancienne;

2. Changement de l'objet social de la Société comme suit:

Version anglaise

"The object for which the Company is established is to take participations, directly and/or indirectly, in whatever form, in Target, as well as the acquisition of any security and right, by means of participation, contribution, subscription, underwriting, option to purchase or by any other means, their management and development as well as any operation related directly or indirectly to its corporate object.

The Company may take out any loans to promote the fulfillment of its corporate object and grant any assistance, loan, advance or guarantee to Target.

In addition, the Company can carry out any financial, business, real estate or security transaction, related directly or indirectly to its object or likely to ease its fulfillment."

Version française

«La Société a pour objet la prise de participations, de manière directe et/ou indirecte, sous quelque forme que ce soit, dans la Cible, ainsi que l'acquisition de tout titre ou droit, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option d'achat ou par tout autre moyen, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, et toute opération liée directement ou indirectement à son objet social.

La Société peut contracter des emprunts pour promouvoir la réalisation de son objet social et accorder toute aide, prêt, avance ou garantie à la Cible.

En outre, la Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières, immobilières ou mobilières liées directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»;

3. Changement de la dénomination sociale de la Société de «EXCALIBUR I» en «EXCALIBUR I S.A.»;

4. Refonte complète des statuts de la Société;

5. Démission de tous les membres du conseil de gérance de la Société avec effet à la date de la présente assemblée générale et décharge à leur accorder;

6. Nomination du conseil d'administration; et,

7. Nomination d'un commissaire aux comptes;

ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les résolutions suivantes prises à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident de convertir la Société de sa forme originale de société à responsabilité limitée en une société anonyme, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, le capital social s'élevant à EUR 33.112.500 (trente-trois millions cent douze mille cinq cents euros) étant confirmé.

Suite à l'adoption par la Société de la forme d'une société anonyme, les actions sont échangées contre les parts sociales anciennes à raison d'une action pour une part sociale ancienne.

En conformité avec les prescriptions des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport sur la transformation de la Société en société anonyme a été dressé en date

du 19 février 2014 par A3T S.A., réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social au 44, bvd G-D. Charlotte, L-1330 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B158687, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Ce rapport conclut en Français comme suit:

Conclusion

«Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de la Société ne correspond pas au moins à la valeur nette comptable de la Société soit EUR 34.188.338,57. Le capital social de la Société est de EUR 33.112.500,- représenté par 33.112.500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune, ce qui est au-dessus du capital minimum légal pour une société anonyme.»

Les Associés déclarent et confirment qu'il n'a pas eu de changements importants depuis la date de l'établissement des comptes sociaux ainsi que du prédit rapport.

Deuxième résolution

Les Associés décident de changer l'objet social de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet la prise de participations, de manière directe et/ou indirecte, sous quelque forme que ce soit, dans la Cible, ainsi que l'acquisition de tout titre ou droit, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option d'achat ou par tout autre moyen, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, et toute opération liée directement ou indirectement à son objet social.

La Société peut contracter des emprunts pour promouvoir la réalisation de son objet social et accorder toute aide, prêt, avance ou garantie à la Cible.

En outre, la Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières, immobilières ou mobilières liées directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Troisième résolution

Les Associés décident de changer la dénomination sociale de la Société de «EXCALIBUR I» en «EXCALIBUR I S.A.».

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les Associés décident de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, lesquels seront dorénavant rédigés en langue anglaise et en langue française, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise faisant foi.

Ces statuts auront en conséquence dorénavant la teneur suivante:

«Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Nom - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme qui adopte la dénomination «EXCALIBUR I S.A.» (ci-après la «Société»).

Dans le texte des présents Statuts, les mots et les termes suivants revêtent la signification fournie à la suite:

- «Scénario de cession»: signifie le scénario dans lequel, à la suite d'une cession en nature des actions Cibles en faveur des actionnaires de Bidco, conformément au Pacte des Actionnaires de Bidco, la Société détiendra une participation directe dans la Cible;

- «Bidco»: signifie «S&E KAPITAL GmbH», une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung - GmbH) de droit allemand, ayant son siège à Bergkamen (Allemagne) et inscrite au registre de commerce du Tribunal local de Munich sous le numéro HRB 203183;

- «Apports Bidco»: signifie, collectivement, tous les apports en capitaux et en dettes de n'importe quelle nature que ce soit, que la Société réalise en faveur de Bidco;

- «Procédure de Sortie de Bidco»: signifie la procédure de sortie réalisée au travers de la vente des titres ou des actions Cibles, ou via un premier appel public à l'épargne des actions Cibles ou des actions Bidco, conformément aux conditions et aux termes contenus dans le Pacte des Actionnaires de Bidco;

- «Pacte des Actionnaires de Bidco»: signifie le contrat d'investissement et d'actionnaire se rapportant à Bidco, qui est conclu entre la Société et «Steilmann Boecker Fashion Point GmbH & Co. KG» en date des 20 et 21 mars 2013;

- «Equinox»: signifie «Equinox S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à 5, Place du Théâtre, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77581;

- «Cessionnaire d'Equinox»: signifie toute entité contrôlée directement ou indirectement par Equinox ou une société ou un fonds de fonds de placement géré par Equinox (en sa qualité de gestionnaire, d'associé commandité, de SGR ou de toute autre forme similaire);

- «Equinox Two»: signifie «EQUINOX TWO S.C.A.», une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social à 5, Place du Théâtre, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129986;

- «Avis d'exercice»: revêt la signification qui lui est attribuée à l'Article 8;

- «Matières extraordinaires»: revêt la signification qui lui est attribuée à l'Article 15;
 - «Juste valeur marchande»: la juste valeur de la Société sur le marché, qui sera égale à l'ensemble de la valeur des actions Bidco et de la valeur des obligations Bidco (telle que définie ci-dessous), moins la situation financière nette de la Société à une date de référence (à nouveau, telle que définie ci-dessous), qui devra être attestée par l'auditeur externe de la Société désigné en vertu des dispositions établies à l'Article 21; pour autant que:
 - la «Valeur des actions Bidco» aura la valeur des Actions Bidco (c'est-à-dire les actions A, les actions B et les actions A1, émises par Bidco) détenues par la Société à la Date d'approbation (telle que définie ci-dessous), qui sera déterminée en tant que Valeur des Actions cibles (telle que définie ci-dessous) moins la Situation financière nette de Bidco à une date de référence; il est entendu que le résultat positif, le cas échéant, sera affecté aux Actions Bidco détenues par la Société sur la base des créances en cascade prévues par les statuts de Bidco;
 - la «Valeur des obligations Bidco» aura la valeur des obligations Bidco (c'est-à-dire les obligations de 15.000.000 d'euros émises par Bidco et souscrites par la Société en date du 24 avril 2013) détenues par la Société à la Date d'approbation;
 - la «Date d'approbation» coïncide avec la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires de la Société approuvera une augmentation du capital social de la Société;
 - une «Date de référence» correspond à toute date de référence qui tombe dans un délai maximum de 3 (trois) mois avant la Date d'approbation;
 - la «Valeur des Actions cibles» est la valeur des actions ordinaires de la Cible détenues par Bidco à la Date d'approbation, soit
 - (iii) en cas d'augmentation du capital social pour un montant global (y compris la valeur nominale et la prime de l'action) inférieur ou égal à EUR 12.500.000,00 (douze millions cinq cents mille/00 euros), la moyenne entre:
 - (3) la différence entre (1) 4,1 (quatre virgule un) fois l'EBITDA cible pour les douze mois se terminant à une Date de référence; et (2) la moyenne de la Situation financière nette trimestrielle cible au cours des douze mois qui se terminent à la même Date de référence; et
 - (4) la Cible moyenne des cours et des volumes cotés (telle que rapportée par Bloomberg) pour les trois mois qui précèdent la Date d'approbation (dans la mesure où la Cible est toujours cotée à la Date d'approbation);
 - (iv) en cas d'augmentation du capital social pour un montant global (y compris la valeur nominale et la prime de l'action) supérieur à EUR 12.500.000,00 (douze millions cinq cents mille/00 euros), la valeur déterminée dans une Attestation d'Équité (Fairness Opinion) qui est délivrée par une Banque de Placement (toutes deux définies ci-dessous);
 - «Attestation d'Équité», pour les besoins de définir la «Valeur des Actions cibles» uniquement, signifie l'Attestation d'Équité qui fournit la juste valeur marchande de la Cible, et qui est déterminée en appliquant toutes les méthodes d'évaluation suivantes (dans la mesure du possible) et prend en compte les résultats qui en découlent, dans la mesure où ils sont conformes avec les meilleures pratiques internationales:
 - (iv) le multiple de la valeur d'entreprise/EBITDA, pour autant que, dans un Scénario de sortie de cotation, la Banque de Placement détermine également l'absence de liquidité qui sera appliquée au multiple;
 - (v) Les Flux de trésorerie actualisés basés sur les actifs nets et les chiffres économiques qui doivent figurer dans un plan d'affaires destiné à la Cible, et qui se rapportent aux trois derniers exercices financiers (c'est-à-dire l'exercice social qui inclut la Date de référence et au minimum les deux exercices financiers suivants) pour autant que, (1) en l'absence d'un tel plan d'affaires, la Société de placement se repose sur un plan d'affaires qui est préparé par les analystes couvrant les Actions cibles; et (2) dans un Scénario de sortie de cotation, les Parties demandent, directement ou par l'intermédiaire de la Société, que la direction de la Cible prépare un plan d'affaires ad hoc; et
 - (vi) le prix moyen de l'action cotée de la Cible et son volume (tel que rapportés par Bloomberg) au cours des trois mois qui précèdent la Date de référence;
- pour autant que, dans le cas d'une fourchette de valeurs (plutôt que celui d'une valeur unique), il est tenu compte de la moyenne de ces valeurs;
- «EBITDA»: est égal à:
 - Ventes nettes
 - + (plus) résultat d'exploitation
 - (moins) coût des matériaux
 - (moins) charges de personnel
 - (moins) autres dépenses d'exploitation (qui incluent (i) les régularisations pour provisions douteuses et les risques liés au fonds; (ii) le paiement du loyer et les dépenses liées à la construction; (iii) la publicité; (iv) les coûts du fret et du transport; (v) l'équipement technique; (vi) les frais de consultance; (vii) les dépenses administratives; (viii) les coûts de nettoyage extérieur; (ix) les consommables; (x) les frais de bureau; (xi) les frais accessoires à la transaction monétaire; (xii) les moins-values de cession; (xiii) divers);
 - «Banque de Placement»: signifie toute Banque de Placement qui est choisie par Equinox Two - par avis écrit adressé à G&C - parmi trois banques de placement de premier rang, réputées internationalement, retenues par G&C et dont le nom aura été communiqué par écrit à Equinox;
 - «Situation financière nette»: est égal à:

- + (plus) cartes de fidélité des clients ALR
- + (plus) Régime de retraite
- + (plus) Provision liée au personnel
- + (plus) obligations (ou billets)
- + (plus) dette bancaire
- + (plus) Leasing financier (comme pour l'IAS 17)
- + (plus) prêts en faveur des actionnaires
- + (plus) Affacturage (à l'exception de l'affacturage sans recours tel que prévu par les normes IFRS)
- + (plus) Fournisseurs en souffrance de plus de 120 jours
- + (plus) autres dettes financières
- + (plus) Juste valeur des instruments dérivés
- + (plus) Dette financière contre sociétés dominantes, contrôlées ou affiliées
- + (plus) Charges à imputer (se réfèrent aux intérêts financiers par opposition aux banques ou sociétés de leasing)
- + (plus) Minorité (uniquement le montant de toute obligation visant à acheter des intérêts détenus par les actionnaires minoritaires)
- + (plus) Régime d'options d'achat d'actions (uniquement le montant accumulé du bilan annuel au sens de la norme IFRS)
- + (plus) Dividende approuvé par l'assemblée des actionnaires et non encore payé
- + (plus) Capex approuvé par les conseils de gérance/supervision et non encore dépensés et non encore couverts par du flux de trésorerie disponible du Groupe Cible (au titre de pré-budget)
- (moins) Créance financière contre sociétés dominantes, contrôlées ou affiliées
- (moins) Autres créances financières
- (moins) Actions, obligations ou autres placements inscrits au poste Actifs à court terme
- (moins) Espèces et quasi-espèces (y compris les espèces faisant l'objet d'une contestation)
- (moins) Juste valeur des instruments dérivés
- (moins) Autres disponibilités
- (moins) Produits à recevoir (financiers);
- «Attestation d'Équité»: revêt la signification qui lui est attribuée à l'Article 7;
- «Première Période de sortie»: revêt la signification qui lui est attribuée à l'Article 10;
- «G&C» signifie «G. & C. HOLDING S.r.l.», une société à responsabilité de droit italien, ayant son siège à 10, Corso Matteotti, Milan (Italie), inscrite au registre de commerce et des sociétés de Milan sous le numéro 06116300960;
- «Apports G&C»: signifie, collectivement, tous les apports en capital et sous forme de dettes qui sont fournis par G&C en faveur de la Société;
- «Rendement brut»: revêt la signification qui lui est attribuée à l'Article 10;
- «Règlement de la CCI» revêt la signification qui lui est attribuée à l'Article 24;
- «OPI»: revêt la signification qui lui est attribuée à l'Article 11;
- «Scénario de cotation»: signifie le scénario dans lequel les actions Cibles sont toujours cotées sur un marché réglementé au moment où une Procédure de Sortie de Bidco est initiée;
- «Période de blocage» revêt la signification qui lui est attribuée à l'Article 6;
- «Scénario de sortie de cotation»: signifie le scénario dans lequel les actions Cibles ne sont plus cotées sur un marché réglementé au moment où une Procédure de Sortie de Bidco est initiée;
- «Offre» revêt la signification qui lui est attribuée à l'Article 9;
- «Offrant» revêt la signification qui lui est attribuée à l'Article 9;
- «Majorité simple» revêt la signification qui lui est attribuée à l'Article 15;
- «Majorité qualifiée» revêt la signification qui lui est attribuée à l'Article 15;
- «Parties liées» revêt la signification qui lui est attribuée à la norme comptable internationale (IAS) n° 24, concernant les «Informations sur les parties liées», telle que modifiée de temps en temps;
- «Deuxième Période de sortie»: revêt la signification qui lui est attribuée à l'Article 10;
- «Pacte d'actionnaires»: signifie l'accord d'actionnaires qui est conclu par, entre autre, G&C et Equinox Two, en leur qualité d'actionnaires de la Société;
- «Intérêt»: signifie n'importe quel intérêt détenu dans une entité, en ce inclus mais sans aucune restriction, les actions, obligations, et autres titres de participation et/ou des titres de créance de tout type, ainsi que les prêts et les droits accessoires y afférents;
- «Droit de sortie proportionnelle»: revêt la signification qui lui est attribuée à l'Article 8;

- «Cible»: signifie «ADLER MODEMÄRKTE AG», une société anonyme (Aktiengesellschaft - AG) de droit allemand, ayant son siège à Industriestraße Ost 1-7, Haibach (Allemagne) et inscrite au registre de commerce du tribunal du lieu d'Aschaffenburg HRB 11581;

- «Troisième Période de sortie» revêt la signification qui lui est attribuée à l'Article 10;
- «Cessionnaire» revêt la signification qui lui est attribuée à l'Article 8;
- «Avis de Cession» revêt la signification qui lui est attribuée à l'Article 8;
- «Actions cédées» revêt la signification qui lui est attribuée à l'Article 8.

Art. 2. Le siège social est fixé dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg suivant une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas.

La Société peut créer d'autres bureaux et des filiales (qu'il s'agisse d'un lieu d'activités permanent ou non) tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, de manière directe et/ou indirecte, sous quelque forme que ce soit, dans la Cible, ainsi que l'acquisition de tout titre ou droit, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option d'achat ou par tout autre moyen, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, et toute opération liée directement ou indirectement à son objet social.

La Société peut contracter des emprunts pour promouvoir la réalisation de son objet social et accorder toute aide, prêt, avance ou garantie à la Cible.

En outre, la Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières, immobilières ou mobilières liées directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute suivant une résolution de l'Assemblée générale des Actionnaires.

Titre II. - Capital - Actions

Art. 5. Le capital de la société est fixé à EUR 33.112.500 (trentetrois millions cent douze mille cinq cents euros), représenté par 33.112.500 (trente-trois millions cent douze mille cinq cents) actions d'une valeur de EUR 1 (un euro) chacune, toutes intégralement souscrites et libérées.

Les actions de la Société sont uniquement émises sous forme nominative.

Art. 6. Dans le cas où la Société compte plus d'un actionnaire, et sauf disposition contraire prévue aux Articles 7 et 9, les actions de la Société ne peuvent pas être cédées durant la période qui est déterminée jusqu'à la fin d'une Procédure de Sortie de Bidco (la «Période de blocage»). Après la Période de blocage, les actions sont cessibles entre actionnaires, sous réserve des dispositions prévues aux Articles 7 à 11 ci-dessous.

La Société peut acquérir ses propres actions pour autant qu'elle dispose de réserves librement distribuables à cet effet.

L'acquisition et l'aliénation par la Société de ses propres actions intervient suivant une résolution qui est votée par l'Assemblée générale des Actionnaires et suivant les conditions qui sont fixées par cette même Assemblée générale des Actionnaires, aux majorités prévues à l'Article 17, telles qu'applicables dans le cadre de l'objet de la résolution, et conformément aux dispositions établies par la Loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée.

Art. 7. Nonobstant toute autre disposition contraire au sens de l'Article 6 qui précède, après le 28 février 2019, les actions de la Société qui seront détenues par Equinox Two, ou toute partie de ces actions, pourront être cédées librement à un Cessionnaire d'Equinox sous réserve des conditions et des termes suivants:

(v) le Cessionnaire d'Equinox reconnaît le Pacte d'actionnaires et accepte de se soumettre par écrit aux conditions et termes qu'il renferme;

(vi) G&C choisira et notifiera à Equinox Two par écrit le nom de trois (3) Banques de Placement ou de sociétés de conseils de premier rang et réputées internationalement;

(vii) De son côté, Equinox Two sélectionnera une des trois Banques de Placement ou sociétés de conseils renseignées par G&C, qui sera mandatée conjointement par Equinox Two et G&C pour délivrer une Attestation d'Équité relative au prix fixé pour la cession des actions de la Société en faveur du Cessionnaire d'Equinox (l'«Attestation d'Équité»);

(viii) la cession des actions de la Société en faveur du Cessionnaire d'Equinox est subordonnée à l'obtention d'une Attestation d'Équité concluant, alternativement (1) que le prix de cession est équitable; ou (2) que le prix de la cession est inclus dans une fourchette de valeurs certifiée équitable.

Les dispositions du présent Article 7 s'appliquent, mutatis mutandis, à toute cession des actions Bidco et des actions Cibles en faveur d'un Cessionnaire d'Equinox, à l'exception de toute cession (i) intervenant dans le contexte d'un Scénario de cession; et (ii) d'une OPI, tels que définis à l'Article 11 ci-dessous.

Art. 8. Si à la suite de la Période de blocage, Equinox Two a l'intention de céder à une ou plusieurs parties, y compris n'importe quel Cessionnaire d'Equinox (cette partie devenant le «Cessionnaire»), la totalité ou une partie de ses actions, la Société sera tenue de notifier son intention par écrit (l'«Avis de Cession») à G&C.

Cet Avis de Cession devra préciser:

(iii) le nombre d'actions de la Société qui sont à céder ainsi que le pourcentage du capital social qu'elles représentent (les «Actions cédées»);

(iv) le prix de la cession ainsi que tous les termes et les conditions matériels liés à la cession, en ce inclus le nom du Cessionnaire.

Sous réserve des termes et des conditions repris dans cet Article 8, G&C sera autorisée à vendre au Cessionnaire - et Equinox Two devra veiller à ce que le Cessionnaire achète:

(iii) toutes les actions de la Société détenues par G&C, dans le cas où, à la suite de la cession envisagée dans l'Avis de Cession, les actions de la Société détenues par Equinox Two représentent moins de 50% du capital de la Société;

(iv) un pourcentage des actions de la Société détenues par G&C qui est égal au pourcentage des actions de la Société détenues par Equinox Two qui sont les Actions cédées conformément à l'Avis de Cession, dans le cas où, à la suite de la cession envisagée dans l'Avis de Cession, les actions de la Société détenues par Equinox Two représentent 50% ou plus du capital de la Société

(ci-après, dénommé le «Droit de sortie proportionnelle»).

G&C aura le droit d'exercer le Droit de sortie proportionnelle au moyen d'une notification envoyée par écrit à Equinox Two (l'«Avis d'exercice»), dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date de réception de l'Avis de Cession.

Dans le cas où le Droit de sortie proportionnelle est exercé, la cession des actions de la Société détenues par G&C en faveur du Cessionnaire intervient suivant le même prix par action et suivant les mêmes termes et conditions qui sont prévus pour la cession des Actions cédées.

En cas de manquement aux obligations telles que prévues dans le présent Article 8, dans le chef d'Equinox Two, les dispositions suivantes s'appliquent:

(iii) G&C sera autorisée à exiger qu'Equinox Two achète les actions de la Société qui sont détenues par G&C et que G&C aurait été autorisée à vendre en vertu du présent Article 8 et, si le cas se présente, Equinox Two achètera auprès de G&C les actions concernées;

(iv) la Cession des actions concernées de la Société, détenues par G&C, à Equinox Two intervient sur la base des mêmes termes et conditions qui sont prévus pour la cession des Actions cédées, pour autant, toutefois, que le prix mentionné au paragraphe précédent (c'est-à-dire le prix dû pour les Actions cédées) soit augmenté de 10% (dix pour cent).

Art. 9. Nonobstant toute autre disposition contraire au sens de l'Article 6 qui précède, dans le cas où, à n'importe quel moment au cours de la Période de blocage ou après, Equinox Two reçoit de la part d'un tiers, autre qu'une Partie liée (l'«Offrant»), une offre d'achat de la totalité du capital de la Société (l'«Offre»), et qu'elle a l'intention d'accepter cette Offre, les dispositions suivantes s'appliquent.

Equinox Two sera autorisée à vendre toutes ses actions de la Société et contraindre G&C à vendre toutes ses actions de la Société à l'Offrant, sous réserve que toutes les conditions suivantes soient respectées:

(iii) l'Offre prévoit une contrepartie entièrement en espèces, qui sera intégralement payée à Equinox Two et G&C en même temps que les actions de la Société sont cédées à l'Offrant;

(iv) le prix de l'Offre permet à G&C d'obtenir un rendement brut minimum qui, lorsqu'on inclut tous les produits reçus par G&C, dans le cadre de l'Intérêt détenu dans la Société, à n'importe quel moment avant la réalisation de la cession en faveur de l'Offrant, est égal à deux (2) fois le montant global des apports de G&C.

Un Avis de Cession est envoyé à G&C et inclut:

(iv) le prix de la cession ainsi que tous les termes et les conditions matériels liés à la cession, en ce inclus le nom du Cessionnaire;

(v) la confirmation d'Equinox Two selon laquelle l'Offre répond aux exigences imposées par cet Article 9 et que le Cessionnaire n'est pas une Partie liée d'Equinox Two; et

(vi) l'intention pour Equinox Two de vendre, outre ses actions de Société, toutes les actions de Société G&C.

Dès réception d'un Avis de Cession conforme à cet Article 9 concernant une Offre remise suivant les exigences établies dans les présentes, G&C cède toutes ses actions de Société à l'Offrant suivant le même prix par action et suivant les mêmes termes et conditions qui sont prévus pour la cession des actions de Société détenues par Equinox Two.

En cas de manquement aux obligations telles que prévues dans le présent Article 9, dans le chef de G&C, les dispositions suivantes s'appliquent:

(iii) Equinox Two sera autorisée à exiger que G&C achète toutes les actions de la Société qui sont détenues par Equinox Two et, si le cas se présente, G&C achètera auprès de Equinox Two les actions de Société concernées;

(iv) La Cession des actions concernées de la Société, détenues par Equinox Two, à G&C intervient sur la base des mêmes termes et conditions qui sont prévus dans l'Offre et l'Avis de Cession, pour autant, toutefois, que le prix de l'Offre soit augmenté de 10% (dix pour cent).

Art. 10. Dans le cas d'une Procédure de Sortie de Bidco sur la base d'un Scénario de cotation, les dispositions suivantes s'appliquent.

Pour la période qui court jusqu'au 30 septembre 2017, inclus (la «Première Période de sortie»), la Société ne prendra aucune action, résolution ou décision concernant une Procédure de Sortie de Bidco sauf si elle est approuvée collégalement par le Conseil d'Administration à:

(iii) la Majorité simple si, à la suite de la Procédure de Sortie de Bidco, la Société obtient un rendement brut qui, incluant n'importe quel produit reçu par la Société, dans le cadre de l'Intérêt détenu par la Société dans Bidco et la Cible à n'importe quel moment avant la réalisation de la Procédure de Sortie de Bidco (le «Rendement brut»), qui est plus grand ou égal de deux (2) fois le montant total des Apports Bidco; ou

(iv) la Majorité qualifiée si, à la suite de la Procédure de Sortie de Bidco, la Société obtient un rendement brut qui se situe en dessous du montant plancher mentionné au paragraphe (i) qui précède.

Pour la période qui court du 1^{er} octobre 2017 au 28 février 2019, les deux dates incluses (la «Deuxième Période de sortie») la Société ne prendra aucune action, résolution ou décision concernant une Procédure de Sortie de Bidco sauf si elle est approuvée collégalement par le Conseil d'Administration à:

(c) la Majorité simple si, à la suite de la Procédure de Sortie de Bidco, la Société obtient un rendement brut plus grand ou égal d'une virgule soixante-dix-huit (1,78) fois le montant total des Apports Bidco; ou

(d) la Majorité qualifiée si, à la suite de la Procédure de Sortie de Bidco, la Société obtient un rendement brut qui se situe en dessous du montant plancher mentionné au paragraphe (a) qui précède.

Après le 28 février 2019 (la «Troisième Période de sortie») la Société ne prendra aucune action, résolution ou décision concernant une Procédure de Sortie de Bidco sauf si elle est approuvée collégalement par le Conseil d'Administration à la Majorité simple, pour autant, toutefois, que la Procédure de Sortie de Bidco soit réalisée aux meilleures conditions disponibles sur le marché au moment opportun.

Art. 11. Dans le cas d'une Procédure de Sortie de Bidco sur la base d'un Scénario de sortie de cotation, les dispositions suivantes s'appliquent.

Dans le cas d'une Procédure de Sortie de Bidco via une offre concurrentielle d'achat pour l'intégralité du capital social de Bidco ou de la Cible, selon le cas, les dispositions contenues à l'Article 10 précédent s'appliquent.

Dans le cas d'une Procédure de Sortie de Bidco via une offre publique initiale de Bidco ou de la Cible («OPI») qui doit être effective au cours de la Première Période de sortie ou de la Deuxième Période de sortie, la Société ne prendra aucune action, résolution ou décision concernant la réalisation de l'OPI sauf si elle est approuvée collégalement par le Conseil d'Administration à:

(iii) la Majorité simple si, sur la base de la souscription, le cours de cotation de Bidco ou de la Cible, selon le cas, permet à la Société d'obtenir, à la suite de l'OPI, un Rendement brut plus grand ou égal d'une virgule soixante-dix-huit (1,78) fois le montant total des Apports Bidco; ou

(iv) la Majorité qualifiée si, sur la base de la souscription, le cours de cotation ne permet pas à la Société d'obtenir, à la suite de l'OPI, un Rendement brut plus grand ou égal au montant plancher mentionné au paragraphe (i) précédent;

Dans le cas d'une Procédure de Sortie de Bidco via une OPI qui doit être effective au cours de la Troisième Période de sortie, la Société ne prendra aucune action, résolution ou décision concernant la réalisation de l'OPI sauf si elle est approuvée collégalement par le Conseil d'Administration à la Majorité simple.

Art. 12. Avant le 28 février 2019, aucune Procédure de Sortie de Bidco suivant les Articles 10 et 11 précédents (autre que via une OPI) impliquant une cession des actions Bidco ou des actions Cibles en faveur d'un Cessionnaire d'Equinox (autre que dans le contexte d'un Scénario de cession) ne pourra se produire sauf si le consentement de G&C est fourni au préalable par écrit.

Après le 28 février 2019, dans le cas où la Procédure de Sortie de Bidco suivant les Articles 10 et 11 précédents (autre que via une OPI) implique une cession des actions Bidco ou des actions Cibles en faveur d'un Cessionnaire d'Equinox (autre que dans le contexte d'un Scénario de cession), l'Article 7 s'applique également.

Titre III. - Gestion

Art. 13. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé de 3 (trois) membres, qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires de la Société. Le mandat d'Administrateur est exercé à titre gracieux.

Les Administrateurs sont nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'Assemblée générale des Actionnaires: dans ce dernier cas, les Administrateurs sont nommés parmi les candidats proposés par Equinox Two et G&C, étant entendu que Equinox Two est autorisée à proposer 2 (deux) candidats tandis que G&C est autorisée à proposer 1 (un) candidat. Les Administrateurs sont révocables à tout moment et sans dédommagement.

En toutes circonstances, la Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Administrateurs et, en ce qui concerne la gestion quotidienne et ordinaire de la Société, par la signature de l'Administrateur délégué, sans préjudice d'une procuration spéciale particulière.

Le Conseil d'Administration est nommé pour un mandat de trois ans et ses membres sont rééligibles.

En cas de vacance d'un membre du Conseil d'Administration, pour quelque raison que ce soit, l'Assemblée générale des Actionnaires désigne le nouveau membre du Conseil d'Administration; le candidat au poste de nouveau membre du Conseil d'Administration est proposé par l'actionnaire qui a proposé le remplacement du membre. En cas de vacance

d'un poste d'Administrateur nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires, les Administrateurs restants ne peuvent pas procéder provisoirement au remplacement, seulement l'Assemblée Générale des Actionnaires peut procéder à une telle nomination.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires, en vertu des dispositions obligatoires des lois en vigueur ou des présents statuts, sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut confier la gestion ordinaire des activités de la Société à un de ses membres, qui sera désigné comme l'Administrateur délégué, à l'exception des matières collégiales, telles que définies à l'Article 14, et des matières énoncées à l'Article 14, paragraphe (d), alinéas (i) et (ii). Dans ce cas, le Conseil d'Administration détermine les pouvoirs et la rémunération, le cas échéant, de l'Administrateur-délégué. Pour certaines matières spécifiques, et à l'exception des Matières collégiales et des matières énoncées à l'Article 14, paragraphe (d), alinéas (i) et (ii), le Conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs spéciaux et limités à un ou à plusieurs représentants dûment autorisés, qu'ils soient membres du Conseil d'Administration ou non.

Le Conseil d'Administration choisit un Président parmi ses membres. En cas d'absence ou d'empêchement du Président, celui-ci est remplacé par l'Administrateur qui est désigné à cet effet par les autres Administrateurs présents. En cas d'égalité des voix au Conseil d'Administration, le Président ne dispose pas d'une voix prépondérante.

Art. 14. Sans préjudice de la compétence exclusive réservée à l'Assemblée générale des Actionnaires, suivant les dispositions obligatoires prévues par la loi, la Société ne prendra aucune action, résolution ou décision (en ce inclus toute proposition qui sera soumise à l'Assemblée générale des Actionnaires en vertu des lois applicables) concernant les matières ci-après spécifiées (collectivement les «Matières collégiales») sauf si elle est approuvée collégalement par le Conseil d'Administration à la Majorité simple, au sens de l'Article 15, paragraphe six, ou à la Majorité qualifiée, au sens de l'Article 15, paragraphe sept, selon ce qui s'applique (et les Matières collégiales ne seront pas déléguées à l'Administrateur délégué de la Société ni à tout autre organe de la Société):

(q) toute question liée à la gestion de la participation de la Société dans Bidco (ou la participation directe de la Société dans la Cible, le cas échéant), en ce inclus l'octroi de procurations et la communication d'instructions de lors des assemblées générales des actionnaires de Bidco et, le cas échéant, de la Cible;

(r) l'exercice (et l'abandon) de tous droits et facultés découlant du Pacte des Actionnaires de Bidco;

(s) toute décision concernant la modification (en ce inclus le retrait, la prolongation et la résiliation) du Pacte des Actionnaires de Bidco;

(t) toutes modifications apportées aux statuts concernant le capital social, y compris les fusions et les scissions, autres que (i) celles qui prévoient un prix de souscription (valeur nominale et prime incluses) supérieur ou égal à la Juste valeur marchande de la Société; (ii) celles qui sont requises pour couvrir les pertes dans le cadre des dispositions obligatoires du droit applicable, jusqu'à concurrence du montant nécessaire pour rétablir le capital social préexistant de la Société;

(u) l'achat d'actions propres à la société et l'affectation des dividendes, bénéfices et réserves;

(v) toute demande, renouvellement, prolongation ou ouverture de facilités de crédit et la reprise, la modification et le remboursement de financements et d'endettements sous quelque forme que ce soit ainsi que toute transaction intervenant au niveau des dérivés, des opérations de change et des devises;

(w) la cession de titre de propriété et d'intérêts, de droits d'option, de billets convertibles et d'autres titres, et la cession de toute l'entreprise en cours ou d'une partie matérielle qui en découle;

(x) des placements intervenant sous n'importe quelle forme (y compris l'achat, à n'importe quel titre, de participations - même minoritaires - d'une activité en cours, d'actifs immobiliers);

(y) la nomination d'un administrateur délégué;

(z) toute résolution adoptée par la Société pour entamer ou se défendre face à une procédure judiciaire;

(aa) la conclusion de contrats dont la portée dépasse l'activité principale de la Société;

(bb) l'approbation et la modification de budgets et de plans d'affaires;

(cc) l'approbation du projet des comptes annuels et de toute proposition visant à couvrir des pertes et/ou à distribuer des bénéfices et des réserves;

(dd) toute transaction des Parties liées;

(ee) toute résolution liée à l'exercice d'options dans le cadre de régimes fiscaux particuliers, qui s'applique de temps en temps, et toute résolution, sortant du cadre ordinaire des activités, susceptible d'être pertinente en termes de régime d'imposition de la société et de la mise en vigueur successive (par ex. le choix de régimes d'imposition optionnels tels que ceux qui concernent la transparence fiscale ou la consolidation; la résolution visant à demander une règle fiscale sur certains cas, etc.); et

(ff) l'adoption, lors des assemblées générales des actionnaires de Bidco ou du comité consultatif de Bidco, de toute résolution portant sur les points ci-dessous concernant Bidco ou Cible.

Art. 15. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président, à chaque fois que les intérêts de la Société l'exigent et dans tous les cas, au moins quatre fois par an.

Il doit se réunir lorsqu'au moins deux Administrateurs en font la demande.

Les réunions du Conseil d'Administration ont lieu à Luxembourg, à l'endroit, date et heure indiqués dans la convocation.

Le Conseil d'Administration peut se réunir et délibérer valablement, sans convocation préalable, à chaque fois que tous les Administrateurs sont présents ou représentés et qu'ils acceptent de débattre des points repris à l'ordre du jour.

Lors d'une réunion du Conseil d'Administration, les Administrateurs peuvent intervenir en donnant une procuration écrite à un autre Administrateur, par câble, télégramme, télex, facsimilé ou autre moyen de transmission électronique.

Le Conseil d'Administration peut délibérer ou agir valablement si au moins 50% de ses membres sont présents ou représentés et expriment un vote favorable (la «Majorité simple»).

Sans préjudice de la compétence exclusive réservée à l'Assemblée générale des Actionnaires, suivant les dispositions obligatoires prévues par la loi, la Société ne prendra aucune action, résolution ou décision (en ce inclus toute proposition qui sera soumise à l'Assemblée générale des Actionnaires en vertu des lois applicables) concernant les Matières collégiales ci-après spécifiées (collectivement les «Matières extraordinaires») (et aucune résolution prise par le Conseil d'Administration ne sera valablement prise) sauf si elle est approuvée par le Conseil d'Administration au sein duquel trois Administrateurs sont présents ou représentés et votent favorablement en faveur de cette action, résolution ou décision (la «Majorité qualifiée»):

(i) toute décision concernant la modification (en ce inclus le retrait, la prolongation et la résiliation) du Pacte des Actionnaires de Bidco;

(j) toutes modifications apportées aux statuts concernant le capital social, y compris les fusions et les scissions, autres que (i) celles qui prévoient un prix de souscription (valeur nominale et prime incluses) supérieur ou égal à la Juste valeur marchande de la Société; (ii) celles qui sont requises pour couvrir les pertes dans le cadre des dispositions obligatoires du droit applicable, jusqu'à concurrence du montant nécessaire pour rétablir le capital social préexistant de la Société;

(k) l'achat d'actions propres à la société et l'affectation des dividendes, bénéfices et réserves;

(l) toute demande, renouvellement, prolongation ou ouverture de facilités de crédit et la reprise, la modification et le remboursement de financements et d'endettements sous quelque forme que ce soit ainsi que toute transaction intervenant au niveau des dérivés, des opérations de change et des devises;

(m) sauf disposition contraire prévue aux Articles 7, 10, 11 et 12, la cession de titre de propriété et d'intérêts, de droits d'option, de billets convertibles et d'autres titres, et la cession de toute l'entreprise en cours ou d'une partie matérielle qui en découle;

(n) des placements intervenant sous n'importe quelle forme (y compris l'achat, à n'importe quel titre, de participations - même minoritaires - d'une activité en cours, d'actifs immobiliers);

(o) sauf disposition contraire prévue aux Articles 7, 10, 11 et 12, toute transaction des Parties liées; et

(p) toute résolution liée à l'exercice d'options dans le cadre de régimes fiscaux particuliers, qui s'applique de temps en temps, et toute résolution, sortant du cadre ordinaire des activités, susceptible d'être pertinente en termes de régime d'imposition de la société et de la mise en vigueur successive (par ex. le choix de régimes d'imposition optionnels tels que ceux qui concernent la transparence fiscale ou la consolidation; la résolution visant à demander une règle fiscale sur certains cas, etc.).

Art. 16. Le membre du Conseil d'Administration qui prend part à une réunion au moyen d'un quelconque système de communication (dont la conférence téléphonique et la vidéoconférence) grâce auquel tous les autres membres du Conseil présents (en personne, ou munis d'une procuration ou via tout autre moyen de communication) sont en mesure d'entendre les autres membres et d'être entendus par eux à tout moment, devra être comptabilisé au titre du quorum et aura le droit de voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Une résolution écrite signée par tous les Administrateurs a la même force et validité qu'une résolution qui est adoptée en réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée par un ou plusieurs documents écrits séparés ayant le même contenu, chacun signé par un ou plusieurs Administrateurs.

Titre IV. - Décisions des actionnaires

Art. 17. Les Assemblées Générales des Actionnaires sont tenues aux sièges sociaux de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation envoyé par le Conseil d'Administration.

L'ordre du jour des Assemblées Générales des Actionnaires est déterminé par le Conseil d'Administration et doit être indiqué dans la convocation.

L'Assemblée générale des Actionnaires désigne son président, qui peut être le Président du Conseil d'Administration, n'importe quel Administrateur ou toute autre personne désignée par l'assemblée. Le président de l'assemblée désigne un secrétaire, qui ne doit pas être actionnaire, et qui est chargé de rédiger le procès-verbal de l'assemblée.

L'Assemblée générale des Actionnaires nomme un scrutateur, qui ne doit pas être nécessairement être actionnaire.

Les Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se réunir et délibérer valablement, sans convocation préalable, à chaque fois que tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils acceptent de débattre des points repris à l'ordre du jour.

Les résolutions votées lors des Assemblées Générales des Actionnaires sont valables si elles sont adoptées par les actionnaires qui représentent plus de la moitié du capital de la Société, à une assemblée, sauf si la loi exige une plus grande majorité et sauf disposition contraire établie dans les paragraphes suivants.

Les résolutions des Assemblées Générales des Actionnaires concernant:

(a) la nationalité de la Société;

(d) l'augmentation des engagements de ses actionnaires; et

(e) toutes modifications apportées aux statuts concernant le capital social, y compris les fusions et les scissions, autres que (i) celles qui prévoient un prix de souscription (valeur nominale et prime incluses) supérieur ou égal à la Juste valeur marchande de la Société; (ii) celles qui sont requises pour couvrir les pertes dans le cadre des dispositions obligatoires du droit applicable, jusqu'à concurrence du montant nécessaire pour rétablir le capital social préexistant de la Société;

seront approuvées, lors de chaque assemblée, sur la base du vote favorable des actionnaires représentant la totalité du capital social de la Société.

Les résolutions concernant toutes Matières extraordinaires (telles que définies à l'Article 15 précédent) - autres que celles qui, concernant le capital de la Société, sont énoncées à l'alinéa (c) précédent - qui seront soumises à l'approbation d'une Assemblée générale des Actionnaires en vertu des lois en vigueur, seront valablement approuvées, lors de toute assemblée, si elles sont votées favorablement par les actionnaires qui représentent au moins trois quarts du capital social de la Société.

Titre V. - Exercices - Bilans - Distributions - Surveillance

Art. 18. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 19. Chaque année, les comptes sont clos au trente-et-un décembre et le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de pertes et profits. Le Conseil d'Administration présente le bilan et le compte de pertes et profits lors de l'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires qui a lieu le dernier mardi de juin à 16.00 heures au siège social de la Société.

Le solde créditeur du compte de profits et pertes après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, il sera prélevé cinq pour cent sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent du capital social nominal de la Société. Si à n'importe quel moment et pour n'importe quelle raison, la réserve légale passe en dessous du dixième du capital émis, l'apport annuel de cinq pour cent reprend jusqu'à ce que la proportion du dixième soit rétablie.

L'excédent est affecté à l'actionnaire unique ou distribué entre les actionnaires lorsque leur nombre est supérieur à un. Cependant, l'actionnaire unique ou selon le cas, l'Assemblée générale des Actionnaires peut décider de reporter ce profit ou de le transférer vers une réserve extraordinaire, après déduction de toute réserve. Dans tous les cas, l'affectation du profit, ou la décision de le reporter ou de le transférer vers une réserve extraordinaire, doit être décidée par l'Assemblée générale des Actionnaires suivant la majorité requise par l'Article 17, dernier paragraphe.

Art. 20. Les opérations de la Société sont soumises au contrôle d'un commissaire aux comptes qui sera désigné par l'Assemblée générale des Actionnaires. L'Assemblée générale des Actionnaires fixe la rémunération et le mandat du commissaire aux comptes, qui ne devra pas dépasser trois années. Le commissaire aux comptes peut être révoqué à tout moment par l'Assemblée générale des Actionnaires et il est rééligible.

Art. 21. Les opérations de la Société doivent être auditées par une firme agréée d'expert-comptable, de premier rang et réputée internationalement.

L'expert-comptable sera désigné suivant une décision de l'actionnaire unique ou de l'Assemblée générale des Actionnaires, suivant le cas, qui déterminera également la durée de son mandat. L'expert-comptable demeure en fonction jusqu'à la désignation de son successeur. Il est rééligible à la fin de son mandat et peut être révoqué avec ou sans motif suivant une décision adoptée par l'actionnaire unique ou l'Assemblée générale des Actionnaires, suivant le cas.

Titre VI. - Dissolution

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation doit être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs qui sont nommés par l'actionnaire unique ou par l'Assemblée générale des Actionnaires. Le ou les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes.

L'actif après déduction du passif est affecté à l'actionnaire unique, ou, selon le cas, distribué aux actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent dans la Société.

Titre VII. - Provisions générales

Art. 23. Pour toutes les matières non prévues dans les présents Statuts, les parties appliquent les dispositions de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 24. Tout litige qui pourrait surgir entre:

- la Société et ses actionnaires;

- les actionnaires, la Société et le Conseil d'Administration;
- les administrateurs;
- les actionnaires,

sur des questions liées aux activités internes de la Société et à la détention des actions de la Société, à l'exception des questions qui ne peuvent pas être soumises à l'arbitrage en vertu de la loi, sera tranché, finalement et exclusivement, par une procédure d'arbitrage qui sera confiée aux soins de trois arbitres désignés en conformité avec le Règlement d'Arbitrage de la Chambre Internationale de Commerce (le «Règlement de la CCI»).

L'arbitrage, qui a lieu à Luxembourg, est régi par le Règlement de la CCI et applique le droit matériel (non les conflits) du Grand-Duché de Luxembourg.

C'est l'anglais qui est utilisé pour l'ensemble des procédures, y compris les soumissions, montants adjugés, plaidoiries et dossiers.

Toute sentence de la cour d'arbitrage indiquera les raisons sur lesquelles elle se base, sera rendue par écrit et sera définitive et contraignante pour les parties au litige. Aucun appel n'est possible.

Les frais d'arbitrage sont supportés par les parties au litige qui seront désignées par la cour d'arbitrage.

Tout jugement rendu par la cour d'arbitrage peut être appliqué dans n'importe quel tribunal d'une juridiction compétente, ou une demande peut être présentée à tout tribunal en vue de l'acceptation judiciaire de l'indemnité ou de l'ordonnance d'exécution, selon ce qui est requis ou autorisé par la loi de cette juridiction.

Nonobstant toute stipulation contraire énoncée dans les paragraphes précédents de cet Article 24, les parties auront le droit d'engager des procédures judiciaires devant n'importe quel tribunal de la juridiction compétente, à la place de procédures d'arbitrage, en vue d'obtenir des mesures provisoires ou des ordonnances.».

Cinquième résolution

Les Associés constatent la démission de tous les membres du conseil de gérance de la Société avec effet à la date de la présente assemblée générale et leur accorde décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Sixième résolution

Les Associés décident de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2016:

- Monsieur Francesco PELLONE, administrateur de société, né le 8 mars 1960 à Napoli (Italie), demeurant professionnellement au 10, Corso G. Matteotti, 20121 Milan, Italie;
- Monsieur Federico FRANZINA, employé prive, né le 1^{er} avril 1961 à Padova (Italie), demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre L-2613 Luxembourg;
- Monsieur Massimiliano SELIZIATO, employé prive, né le 6 janvier 1982 à Mirano (Italie), demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre L-2613 Luxembourg.

Septième résolution

Les Associés décident de confirmer la société ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., ayant son siège au 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, Luxembourg, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg B 88019, comme commissaire pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2014.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 4.800.-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SELIZIATO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 mars 2014. Relation: RED/2014/509. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17 mars 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014039413/1216.

(140045214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

KOR Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 159.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014039529/9.

(140045752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Masonite Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 88.921.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 17 mars 2014 que:

1. La démission de Monsieur Arnold Louis SPRUIT, administrateur de classe B de la Société, a été acceptée avec effet au 28 février 2014.

2. Monsieur Benoît BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé en tant qu'administrateur de classe B de la Société, avec effet au 1^{er} mars 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2014039572/17.

(140045884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

E.G.M. Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 145.453.

L'an deux mille quatorze, le trois février.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «E.G.M. Holdings S.A.», une société anonyme ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65 rue de Merl, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 807 du 15 avril 2009,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145.453 (la "Société").

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Madame Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée a choisi comme scrutatrice Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

II. Que l'actionnaire unique représenté, la mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions détenues ce dernier, est indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par l'actionnaire unique représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et l'actionnaire unique représenté a déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable et a renoncé à son droit d'être formellement convoqué.

IV. Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

V. Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Seconde résolution:

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer la société «Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à r.l.» ayant son siège social au 63-65 rue de Merl L-2146 Luxembourg (RCS Luxembourg B 60.219) ayant son comme liquidateur.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparantes connues du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04.02.2014. Relation: LAC/2014/5413. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 04.03.2014.

Référence de publication: 2014038739/69.

(140044466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

AXA Infrastructure III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 152.111.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of February.
before us Me Edouard DELOSCH, notary, residing at Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

ARDIAN Investment Switzerland AG, a company governed by the laws of Switzerland, having its registered office at 42, Affolternstrasse, CH-8050 Zurich, Switzerland and registered with the Register of Commerce of the Canton of Zurich under number CH-020.3.032.345-6 (the "Sole Shareholder")

hereby represented by Mrs Sophie WEGMANN, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 February 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the sole shareholder of AXA Infrastructure III S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 16 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 908 of 30 April 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.111 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended following a deed of the undersigned notary of 6 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2298 of 27 October 2010.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To amend article 3 of the articles of incorporation of the Company (Object) which shall now read as follows:

"The object of the Company is the holding of unlimited partnership interests in AXA Infrastructure Fund III S.C.A, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) and in Infrastructure III Treasury S.C.S., a limited partnership (société en commandite simple) and to act as general partner and manager thereof.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes"

2 Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 3 of the articles of incorporation of the Company (Object) which shall now read as follows:

" **Art. 3. Object.** The object of the Company is the holding of unlimited partnership interests in AXA Infrastructure Fund III S.C.A, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) and in Infrastructure III Treasury S.C.S., a limited partnership (société en commandite simple) and to act as general partner and manager thereof.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred Euro (EUR 900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sept février,

Par-devant Nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

ARDIAN Investment Switzerland AG, une société régie par le droit suisse, ayant son siège social à 42, Affolternstrasse, CH-8050 Zurich, Suisse, et immatriculée auprès du Registre de Commerce du Canton de Zurich sous le numéro CH-020.3.032.345-6 (l'«Associé Unique») représenté aux fins des présentes par Mme Sophie WEGMANN, employé privée, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 5 février 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé Unique est le seul et unique de AXA Infrastructure III S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500,-, dont le siège social est au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 16 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 908 du 30 avril 2010 (la "Société"). Les statuts ont été modifié suivant acte du notaire soussigné en date du 6 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2298 du 27 octobre 2010.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l'article 3 des statuts de la Société (Objet) qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«La Société a pour objet la détention de parts d'associé commandité dans AXA Infrastructure Fund III S.C.A., une société en commandite par actions et dans Infrastructure III Treasury S.C.S., une société en commandite simple ainsi que d'y exercer la fonction d'associé commandité et de gérant.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, telle que notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

2 Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 3 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la détention de parts d'associé commandité dans AXA Infrastructure Fund III S.C.A., une société en commandite par actions et dans Infrastructure III Treasury S.C.S., une société en commandite simple ainsi que d'y exercer la fonction d'associé commandité et de gérant.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, telle que notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à neuf cents euros (EUR 900.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. WEGMANN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 10 février 2014. Relation: DIE/2014/1796. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014038630/117.

(140044782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

J F D S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.283.

L'an deux mil quatorze, le vingt-septième jour du mois de février.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Jean-François DESCHAMPS, administrateur de sociétés, né le 4 juin 1964 à Ixelles (Belgique) et demeurant à B-1410 Waterloo, 23, rue Libert,

ici représenté par Madame Dominique Tordeurs, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare être l'unique associé de la société à responsabilité limitée J F D S.à r.l., avec siège social à L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselsborn, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 99.283, constituée par acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 février 2004, publié au Mémorial C du 15 avril 2004, numéro 401, modifiée en dernier lieu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 janvier 2007, publié au Mémorial C du 14 avril 2007, numéro 609.

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence modification de l'article 2 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

Art. 2. «La société a pour objet l'intermédiation dans le commerce au détail de véhicules en tout genre, notamment dans l'importation et l'exportation de véhicules automobiles et tous les services annexes.

La société pourra étendre son activité de commerce général et d'exploitation d'une agence commerciale au secteur de l'art et de la collection.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselsborn, à L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

Troisième résolution

En conséquence l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article quatre des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. (premier alinéa). "Le siège de la société est établi dans la commune de Weiswampach."

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'autoriser la gérance à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes et ajout d'un dernier paragraphe à l'article 9 des statuts comme suit:

Art. 9. (quatrième paragraphe). «La gérance est autorisée à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, la gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.»

60084

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (1.100.-EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Dominique Tordeurs, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 04 mars 2014. LAC / 2014 / 10083. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2014038873/66.

(140044431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Jak CONSULTING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4964 Clémency, 20, rue de Grass.

R.C.S. Luxembourg B 185.229.

—
STATUTS

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept février.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Jakeline da Conceição Grangeia, agent d'assurances, né à Caracas (Vénézuéla), le 28 juillet 1979, demeurant à L-4964 Clémency, 20, Rue de Grass.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Jak CONSULTING».

Art. 2. Le siège de la société est établi au dans la Commune de Clémency.

Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de l'associée unique.

Art. 3. La société a pour objet d'exercer par l'intermédiaire de personnes dûment agréées l'activité de conseil, d'agence et de représentation dans toutes branches d'assurances et de coassurances.

Dans le cadre de cette activité, elle peut négocier tous contrats d'assurances et de réassurances pour compte de tous assureurs et réassureurs, faire toutes prestations de services en rapport avec son objet.

Elle peut s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

La Société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, notamment par la création de filiales ou succursales, à condition que ces entreprises aient un objet analogue ou connexe au sien ou qu'une telle participation puisse favoriser le développement et l'extension de son propre objet.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par le ou les associés lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation «ad nutum» par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 8. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe des gérants, avec pouvoir de délégation réciproque.

Art. 9. Le décès ou l'incapacité de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs ou pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 10. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire:

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

Souscription et libération:

Le capital social a été souscrit par la comparante Madame Jakeline da Conceição Grangeia, prénommée, les cent (100) parts sociales et de les libérer intégralement par des versements en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en été justifié au notaire instrumentaire qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cent vingt euros (920,- EUR).

Décisions de l'associée unique:

Et ensuite l'associée unique représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Madame Jakeline da Conceição Grangeia, prénommée, laquelle aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa signature.

2. Le siège social est établi au 20, rue de Grass, L-4964 Clémency.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. DA CONCEICAO GRANGEIA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04.03.2014. Relation: LAC/2014/9996. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 14.03.2014.

Référence de publication: 2014038874/81.

(140044348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

LUX GTC, Lux Global Trading & Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 156.306.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le vingt-quatre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Antonio FALCONE, ingénieur, né le 2 mai 1976 à Thionville (France), demeurant à F-57970 Yutz, 4 rue J.-P. Rohr

2) Monsieur Damien SANFILIPPO, ingénieur, né le 27 décembre 1979 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant à F-57185 Clouange, 14 rue Clémenceau.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont les actionnaires uniques de la société anonyme

Lux Global Trading & Consulting

en abrégé LUX GTC

établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4A rue Henri Schnadt,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.306.

Lesdites parties comparantes, agissant ès-qualités, ont requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes ainsi que les résolutions prises par l'assemblée générale:

La société a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 1^{er} octobre 2010, publié au Mémorial C numéro 2.673 du 6 décembre 2010, page 128.263, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 février 2013, publié au Mémorial C numéro 1.172 du 17 mai 2013, page 56.255.

La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros (31.000.-€) représenté par cent (100) actions, chacune d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€).

II. Les parties comparantes déclarent et décident expressément de dissoudre et liquider la société, celle-ci ayant cessé toute activité, le tout avec effet rétroactif au 31 décembre 2013.

III. Les parties soussignées connaissent parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

IV. Les parties soussignées, actionnaires uniques de la prédite société, se considérant comme liquidateurs de la dite société, déclarent avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et déclarent répondre personnellement et solidairement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

V. Les parties soussignées donnent décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VI. Les parties soussignées approuvent encore par les présentes les comptes de la dite société.

VII. La liquidation de la société est par conséquent achevée.

VIII. Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'adresse de l'ancien siège social.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300.-€).

A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes sont solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires résultant des présentes.

Déclarations générales

Les parties déclarent que le notaire instrumentant leur a expliqué tous les effets et toutes les conséquences du présent acte. Elles ont persisté à procéder par le présent acte et ont déclaré décharger le notaire instrumentant de toute conséquence et responsabilité éventuelle pouvant découler du présent acte.

DONT ACTE, fait est passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: A. FALCONE, D. SANFILIPPO, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 mars 2014. Relation: EAC/2014/3188. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Releveur (signé): M.HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014038907/64.

(140045006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Pulsa Pictures s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3650 Kayl, 36, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 185.248.

—
STATUTS

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept février,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Georges WARINGO, gérant de société, né à Esch/Alzette le 17 novembre 1987, matricule 1987 11 17 074, demeurant à L-3485 Dudelange, 21, Place Gymnich.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Pulsa Pictures s.à r.l.»

Art. 2. Le siège social est établi à Kayl.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la réalisation, la vente, la diffusion et la distribution de films par tout moyen et sur tout genre de support approprié pour les salles de cinéma, vidéo, vod, tv et/ou autres.

En général, elle pourra réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (Eur 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais:

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cent Euros (Eur 1.100,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare être le bénéficiaire réel de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Georges WARINGO préqualifié.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil quatorze.

Assemblée générale

Le fondateur prénommé, détenant l'intégralité des parts sociales, s'est constitué en Assemblée Générale et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-3650 Kayl, 36, Grand-Rue.
- 2) La société sera gérée par un gérant unique: Monsieur Georges WARINGO, gérant de société, né à Esch/Alzette le 17 novembre 1987, demeurant à L-3485 Dudelange, 21, Place Gymnich.
- 3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé: G. WARINGO, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 28 février 2014. Relation: CAP/2014/749. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme,

Capellen, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014039009/100.

(140044743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Meridiam MC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 121.093.

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

Madame Marie BERNOT, employée privé, demeurant professionnellement au 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de «Meridiam MC S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée le 26 octobre 2006 suivant acte du notaire instrumentant,

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 121.093, (la «Société»),

en vertu du pouvoir qui lui a été conféré par résolution circulaire (la «Résolution») adoptée par le Conseil d'administration de la Société en date du 19 février 2014.

Une copie de la Résolution, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Laquelle comparante, agissant comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Le capital social souscrit est fixé à un million quatre cent cinquante-neuf mille cent vingt et un euros et trente-six (1.459.121,36-EUR) représenté par trente-deux mille six cent trente-huit virgule huit cent cinquante-cinq (32.638,855) actions de classe A et vingt-cinq mille sept cents vingt-six (25.726) actions de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

II. Qu'en vertu de l'article 5.2. des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à un million sept cent mille euros (EUR 1,700,000.-), représenté par quarante mille (40.000) actions de classe A avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.) et vingt-huit mille (28.000) actions de classe B avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.) chacune, et qu'en vertu de l'article 5.3, le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations du capital souscrit de la Société dans les limites du capital autorisé, lequel article 5 étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le Conseil d'Administration de la Société, par Résolution du 19 février 2014 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5.3 des statuts de la Société, a décidé sept (7) augmentations du capital souscrit dans le cadre du capital autorisé, à savoir:

1. en exécution des décisions prises lors de sa réunion en date du 7 décembre 2011, trente-six mille cinq cent quatre-vingt-seize euros et cinquante-deux cents (36.596,52.-EUR) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de un million quatre cent cinquante-neuf mille cent vingt-et-un euros trente-six cents (1.459.121,36.- EUR) à un montant de un million quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent dix-sept euros et quatre-vingt-huit cents (1.495.717,88.- EUR) par la création et l'émission de mille quatre cent soixante-trois virgule huit cent soixante-et-une (1.463,861) nouvelles actions de classe A (les «Nouvelles Actions») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes;

2. en exécution des décisions prises lors de sa réunion en date du 13 février 2012, treize mille cent soixante-deux euros et deux cents (13.162,02- EUR) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de un million quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent dix-sept euros et quatre-vingt-huit cents (1.495.717,88.- EUR) à un montant de un million cinq cent huit mille huit cent soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix cents (1.508.879,90- EUR) par la création et l'émission de cinq cent vingt-six virgule quatre cent quatre-vingt-une (526,481) nouvelles actions de classe A (les «Nouvelles Actions») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes;

3. en exécution des décisions prises lors de sa réunion en date du 17 juin 2013, neuf mille quatre cent quatre-vingt-seize euros et cinquante-cinq cents (9.496,55- EUR) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de un million cinq cent huit mille huit cent soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix cents (1.508.879,90- EUR) à un montant de un million cinq cent dix-huit mille trois cent soixante-seize euros et quarante-cinq cents (1.518.376,45- EUR) par la création et l'émission de trois cent soixante-dix-neuf virgule huit cent soixante-deux (379,862) nouvelles actions de classe A (les «Nouvelles Actions») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes;

4. en exécution des décisions prises lors de sa réunion en date du 18 septembre 2013, neuf mille cent quarante-neuf euros et treize cents (9.149,13- EUR) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de un million cinq cent dix-huit mille trois cent soixante-seize euros et quarante-cinq cents (1.518.376,45- EUR) à un montant de un million cinq cent vingt-sept mille cinq cent vingt-cinq euros et cinquante-huit cents (1.527.525,58- EUR) par la création et l'émission de trois cent soixante-cinq virgule neuf cent soixante-cinq (365,965) nouvelles actions de classe A (les «Nouvelles

Actions») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes;

5. en exécution des décisions prises lors de sa réunion en date du 14 novembre 2013, sept mille trois cent dix-neuf euros et trente cents (7.319,30- EUR) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de un million cinq cent vingt-sept mille cinq cent vingt-cinq euros et cinquante-huit cents (1.527.525,58- EUR) à un montant de un million cinq cent trente-quatre mille huit cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-huit cents (1.534.844,88- EUR) par la création et l'émission de deux cent quatre-vingt-douze virgule sept cent soixante-douze (292,772) nouvelles actions de classe A (les «Nouvelles Actions») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes;

6. en exécution des décisions prises lors de sa réunion en date du 18 décembre 2013, vingt-deux mille huit cent soixante-douze euros et quatre-vingt-trois cents (22.872,83- EUR) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de un million cinq cent trente-quatre mille huit cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-huit cents (1.534.844,88-EUR) à un montant de un million cinq cent cinquante-sept mille sept cent dix-sept euros et soixante-et-onze cents (1.557.717,71- EUR) par la création et l'émission de neuf cent quatorze virgule neuf cent treize (914,913) nouvelles actions de classe A (les «Nouvelles Actions») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes;

7. en exécution des décisions prises lors de sa réunion en date du 31 décembre 2013, cinquante-trois mille un euros et quatre-vingt cents (53.001,80- EUR) assortie d'une prime d'émission de vingt-trois mille vingt-trois euros et neuf cent quatre-vingt-deux cents (23.023,982- EUR) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de un million cinq cent cinquante-sept mille sept cent dix-sept euros et soixante-et-onze cents (1.557.717,71- EUR) à un montant de un million six cent dix mille sept cent dix-neuf euros et cinquante-et-un cents (1.610.719,51- EUR) par la création et l'émission de deux mille cent vingt virgule soixante-douze (2.120,072) nouvelles actions de classe B (les «Nouvelles Actions») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

IV. Toutes les Nouvelles Actions ont été souscrites et libérées intégralement comme décrit dans la prédite Résolution, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

V. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, l'article 5.1. des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Version française:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à un million six cent dix mille sept cent dix-neuf euros et cinquante-et-un cents (1.610.719,51- EUR) représenté par trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-deux virgule sept cent neuf (35.582,709) actions de classe A et vingt-huit mille huit cent quarante-six virgule soixante-douze (28.846,072) actions de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Version anglaise:

“ Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed share capital is set one million six hundred ten thousand seven hundred nineteen euro and fifty-one cents (EUR 1,610,719.51-EUR) consisting of thirty-five thousand five hundred eightytwo comma seven hundred and nine (35,582.709) class A shares and twentyeight thousand eight hundred forty-six comma seventy-two (28,846.072) class B shares with a par value of twenty-five euros (25,-EUR) each, fully paid up.”

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros (2.489,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. BERNOT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27.02.2014. Relation: LAC/2014/9005. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 17.03.2014.

Référence de publication: 2014038954/113.

(140044693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

LF Hotels Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 76.187.000,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.946.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of December,
before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

LF Hotels Acquico I S.C.S., a limited partnership (société en commandite simple), with registered office in L-2311 Luxembourg, 55, Avenue Pasteur, being registered with the RCS under the number B 175791 (the Sole Member), represented by LF Hotels Acquico I (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office in L-2311 Luxembourg, 55, Avenue Pasteur, registered with the Luxembourg Trade Register and companies (RCS Luxembourg) under number B 155.838 and having a share capital of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) in its capacity as general partner,

here represented by Géraldine Nucera, private employee, with professional address in L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 29th 2013.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Member and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Member, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First Resolution

The Sole Member resolves to amend the current business year of the Company to December 31st, 2013 and to subsequently amend articles fifteen (15) and sixteen (16) of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 15.** The business year begins on January 1st and ends on December 31st of the same year.”

“ **Art. 16.** Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.”

Second Resolution

As a result of the foregoing resolution, the Shareholders state that for the current year 2013, the accounts will be closed and the managers will develop an inventory including an indication of the assets and liabilities of the Company as at 31 December 2013.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately eight hundred and fifty euros (Eur. 850.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahr zweitausenddreizehn, am sechzehnten Dezember.

Vor Maître Paul Decker, niedergelassener Notar in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

LF Hotels Acquico I S.C.S., eine société en commandite simple, mit Sitz in L-2311 Luxembourg, 55, Avenue Pasteur, deren RCS-Eintragung derzeit läuft (der alleinige Gesellschafter), vertreten durch LF Hotels Acquico I (GP) S.à r.l., einer nach luxemburgischem Recht gegründeten Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit eingetragenem Sitz an der Anschrift 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, die unter der Nummer B 155.838 in das RCS eingetragen ist und über ein Grundkapital von zwanzigtausend Euro (EUR 20.000.-) verfügt, in ihrer Kapazität als Komplementär,

hier vertreten durch Frau Géraldine Nucera, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht vom 29. November 2013,

welche Vollmacht, nach der Unterzeichnung „*ne varietur*“ durch den Vollmachtsnehmer und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit dieser Urkunde einregistriert zu werden.

Der alleinige Gesellschafter hat den Notar gebeten, die folgenden Beschlüsse auf zu beurkunden:

Einzigter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, das aktuelle Geschäftsjahr bis 31. Dezember 2013 zu verlängern und dem zufolge Artikel fünfzehn (15) und sechzehn (16) der Satzung zu ändern, anschließend wie folgt:

„ **Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember des selben Jahres.“

„ **Art. 16.** Der Jahresabschluss wird jedes Jahr am 31. Dezember von den Geschäftsführern erstellt.“

Zweiter Beschluss

Infolge vorhergehenden Beschlusses schließen die Anteilhaber die Konten des laufenden Geschäftsjahres zum 31. Dezember künftig und der General Partner wird ein Inventar begreifend die Aktiva und Passiva der Gesellschaft erstellen.

Kostenabschätzung:

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren in irgendeiner Form, die von der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde zu tragenden Aufwendungen werden auf ungefähr acht hundert fünfzig Euro (EUR 850.-) abgeschätzt.

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Antrag der Erschienenen, die Urkunde in Englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Französischen Fassung, und dass im Falle von Abweichungen zwischen der Englischen und der Französisch- die Englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Tag am Anfang dieses Dokuments genannt.

Diese Urkunde wurde alsdann dem Bevollmächtigten der Partner, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, vorgelesen, welcher zusammen mit dem Notar unterzeichnet hat.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59504. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014038916/78.

(140044161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Organic Food & More, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 185.233.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze,

Le six mars,

Pardevant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné,

Ont comparu:

1) Madame Mélanie LEGRAND, déléguée commerciale, née à Thionville (F), le 15 novembre 1993, demeurant à F-57300 Hagondange, 8, rue Jean Jaurès,

2) Madame Caroline MULLER, responsable de magasin, née à Algrange (F), le 06 juin 1970, demeurant à F-57300 Ay sur Moselle, 10, rue des Fleurs,

3) Monsieur Lionel PEYTAVIN, acheteur produit frais, né à Metz (F), le 14 juin 1971, demeurant à F-57335 Marange-Silvange, 106, rue de la Vallée,

4) La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «VITAL.MED S.à r.l., ayant son siège social à L-8029 Strassen, 7, rue Jean-Pierre Kemp, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 134 699,

ici représentée par son gérant, Monsieur Michel LEGRAND, conseiller technique médical, demeurant à F-57535 Marange-Silvange, 48, rue du Haut de Marche,

nommé à sa fonction en vertu d'une assemblée générale prise consécutivement à la constitution de la société, en date du 06 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 184 du 23 janvier 2008,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

La société comporte initialement plusieurs associés; elle peut, à toute époque, devenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts sociales en une seule main, puis redevenir une société à plusieurs associés par suite de cession ou de transmission totale ou partielle des parts sociales ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Objet. La société a pour objet, tant en tout endroit de la communauté européenne que partout ailleurs dans le monde entier, le commerce en gros et en détail, l'import, l'export de tous produits alimentaires biologiques et non biologiques, produits de santé et de bien-être, produits diététiques et cosmétiques, tant dans le milieu humain que dans celui des animaux, ainsi que tous services y afférent, ainsi que toutes activités se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

Art. 3. Dénomination. La société prend la dénomination "Organic Food & More, S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Roeser.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Des succursales ou agences pourront être établies partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.- €), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq Euros (125.- €) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) Madame Mélanie LEGRAND, prénommée, vingt-cinq parts sociales	25
2) Madame Caroline MULLER, prénommée vingt-cinq parts sociales	25
3) Monsieur Lionel PEYTAVIN, prénommé, vingt-cinq parts sociales	25
4) La société à responsabilité limitée VITAL.MED S.à r.l., préqualifiée, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales:	100

Toutes ces parts ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.- €) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou accord unanime des associés, suivant le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la société et dans l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et transmission des parts.

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés. Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 12. Gérance. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Le ou les gérants représentent, de même, la société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par tous les associés.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Inventaire - Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

Art. 18. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Dissolution - Liquidation. Lors de la dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre deux mille quatorze.

Constatation.

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été remplies.

Frais.

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille deux cents (1.200.- €) Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, représentant comme seules associés l'intégralité du capital social se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) L'adresse du siège social de la société est fixée à L-3394 Roeser, 59, Grand-Rue.

2) La gérance de la société est fixée comme suit:

2) a. Monsieur Lionel PEYTAVIN, acheteur produit frais, né à Metz (F), le 14 juin 1971, demeurant à F-57335 Marange-Silvange, 106, rue de la Vallée,

est nommé gérant technique pour une durée indéterminée de la société à responsabilité limitée «Organic Food & More, S.à r.l.».

2) b. La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «VITALMED S.à r.l., ayant son siège social à L-8029 Strassen, 7, rue Jean-Pierre Kemp, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 134 699,

est nommé gérant administrative pour une durée indéterminée de la société à responsabilité limitée «Organic Food & More, S.à r.l.».

La société est engagée en toute circonstance par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituantes sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête,

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. LEGRAND, C. MULLER, L. PEYTAVIN, M. LEGRAND, J. CASTEL.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 mars 2014. Relation: GRE/2014/943. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher le 14 mars 2014.

J. CASTEL

Le Notaire

Référence de publication: 2014038986/173.

(140044382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

infotectonica s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 31, rue Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 56.284.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société Infotectonica S.A. qui s'est tenue à Luxembourg en date du 16 octobre 2012.

L'Assemblée décide:

De renouveler les mandats d'administrateur des Messieurs Carlo A.J. Walentiny, Carlo J.P. Walentiny et de Jacques Nicolay jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2018.

De renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Carlo A.J. Walentiny jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2018.

De renouveler le mandat du commissaire au compte Premium Investment Partners S.A. jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2018.

La résolution ayant été adoptée séparément et à l'unanimité des voix. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale est clôturée.

Luxembourg, le 12 mars 2014.

Pour la société

Mandataire

Référence de publication: 2014039206/21.

(140045116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Solimann's S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6170 Godbrange, 2, rue de Heffingen.

R.C.S. Luxembourg B 58.346.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 13 mars 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société SOLIMANN'S s.à r.l., en liquidation, avec siège social à 2, rue de Heffingen, L-6170 Godbrange.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame la Présidente le Juge-Commissaire Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Cédric SCHIRRER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le tribunal ordonne aux créanciers de faire la déclaration du montant de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 4 avril 2014.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

Pour extrait conforme

Cédric SCHIRRER

Le liquidateur

Référence de publication: 2014039080/20.

(140045003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

E.I.A. - European Investment Association S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 32.191.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 2 avril 2013 tenue extraordinairement le 25 septembre 2013:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Mme Luisella MORESCHI, Mme Patricia OSIEKA et Me Jean-Marie VERLAINE ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, 77, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2019.

Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Pour EIA- EUROPEAN INVESTMENT ASSOCIATION S.A.

Signature

Référence de publication: 2014039389/16.

(140045955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Servus HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.012.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.589.

—
Les comptes annuels au 30 Septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Servus HoldCo S.à r.l

Un Mandataire

Référence de publication: 2014039729/11.

(140045411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.
